Huitième année. — N° 307 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 21 FÉVRIER 1914

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

SOMMAIRE

La Philosophie comme Science de la vie, JEAN FINOT.
Notes d'actualité : Le prix de la mort, ODETTE BUSSARD.
Réunions de la Huitaine.
Conseil national des Femmes : Grand Meeting sur le Travail à domicile, M. GRIMMER.
Paroles d'une Finlandaise sur la Finlande, HILMA FYLKNAUEN.
Glanes d'histoire, LÉA BÉRARD.
Enquête : Les cas de conscience d'une féministe, MAXIME REVON, UNE LECTRICE DE LA FRANÇAISE, GIMPEL.
Les Gagne-Pain de la Femme, D^r S. S.
Le Mouvement féministe.
Chronique des Œuvres et Institutions.
Le Théâtre, JANE MISME
Expositions ouvertes.
Echos.
Livres nouveaux.
La Presse et les Femmes.
Feuilleton : Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques, MIREILLE DE MONGIVAL.

A divers abonnés nous rappelons que La Française *n'a pas paru le 3 Janvier, à cause des vacances du jour de l'an.*

La Philosophie comme Science de la vie

Un philosophe, M. Bergson, vient d'être porté à l'Académie, et l'on ne saurait dire que l'admiration féminine soit étrangère à son succès. Grâce à M. Bergson, la philosophie a conquis une foule passionnée d'adeptes parmi les femmes. Jadis, un philosophe aussi, M. Caro, eut une gloire pareille. Faut-il voir dans ces élans des femmes vers qui met à leur portée une science que ne leur offre point l'école, le signe que cette lacune est regrettable. Pourquoi non? Combien parmi celles qui s'élèvent au travail de la pensée souffrent aujourd'hui de ce que dans l'instruction qu'elles ont reçue, la lumière essentielle des pourquoi et des comment ait manqué! La Française *est heureuse de pouvoir leur signaler un livre nouveau de notre éminent ami, M. Jean Finot,* Progrès et Bonheur. *Elles y trouveront le plus noble et le plus réconfortant enseignement. En reproduisant ici la conception de la philosophie telle que l'expose M. Finot, la conception qui a guidé son travail, nous donnerons à la fois une idée de l'intérêt du livre, et une idée de l'utilité qu'aurait l'étude d'une telle science dans l'éducation féminine. C'est essentiellement la science de vivre et l'on ne saurait admettre qu'en la distribuant aux hommes, on ait cru pouvoir en priver les femmes.*

La philosophie devrait être, par excellence, la science de la vie. Loin de s'isoler de ses contemporains, le philosophe, qui prétend servir la vérité, devrait se rapprocher d'eux, sonder leurs misères, leurs joies et leurs douleurs. Sa pensée, en se promenant au-dessus des intérêts immédiats qui obscurcissent nos jugements, devrait éclaircir leur fond, leur valeur et leur but. Son œil devrait s'efforcer de voir plus loin et de considérer les choses de plus haut. C'est pourquoi la philosophie, au vrai sens du mot, devrait guider ceux qui s'égarent dans le dédale des poursuites mesquines, y perdent, avec les avantages réels de la vie, la dignité et la valeur de leurs idées.

Il ne faut pas confondre la philosophie, en général, avec un de ses embranchements, la métaphysique. Limitée à quelques problèmes mystérieux et complexes, celle-ci peut continuer à être une science fermée que les esprits exceptionnels cultivèrent de tout temps, pour les avides des secrets transcendants. Sous ses formes variées, la métaphysique, qui s'étend du domaine de l'ontologie jusqu'à la mathématique céleste, fait partie intégrante de l'intelligence humaine. Ses spéculations la tiennent éloignée de la vie réelle et du monde, et cet éloignement même constitue une condition essentielle de son existence. Elle n'est pas, pour cela, inutile.

La pluie bienfaisante descend souvent des hauteurs insoupçonnées, rajeunit et féconde la terre.

Mais à côté des mystères impénétrables de l'Univers, il y a ceux de l'homme qui évolue à travers les douleurs et les joies. C'est à la philosophie de s'en emparer et de nous mener vers la vie, par la vie, pour la vie. Comme une abeille qui fait du miel avec le butin cueilli sur toutes les fleurs, le philosophe a pour mission de se pénétrer de toutes les connaissances afin de les utiliser en faveur de sa science suprême et, par excellence, humaine.

Son but grandiose et sacré lui commande de ne rien abandonner qui puisse élargir et embellir l'existence, que ce soit la morale ou la religion, la logique ou la psychologie, les sciences naturelles ou les lettres et les arts, le philosophe devrait synthétiser et harmoniser leurs données directrices, afin de les ramener au service de l'homme.

Penser c'est « unir et lier », d'après la définition de Kant. Le philosophe, penseur par excellence, doit, avant tout, tendre vers ce but, et se faire, selon le conseil d'Auguste Comte, de la généralité, une spécialité supérieure.

Dans ses rapports incessants avec les idées et les choses, il devrait gagner une largeur d'esprit suffisante pour rejeter tous les préjugés et briser les entraves qui empêchent le triomphe de la vérité sous toutes ses formes.

La matière qu'il travaille, de même que ceux pour qui il écrit, l'obligent à être clair et précis. Son but influe sur sa méthode, sa manière de raisonner, et va jusqu'à façonner sa langue. Sa pensée doit être franche et rectiligne, exempte de toute exagération de forme et de fanfaronnade d'esprit; il doit être simple et véridique, impartial et pondéré dans ses jugements et surtout aller droit au but, sans se perdre dans des sentiers d'à côté et hors de la route qu'il doit franchir, en compagnie de ceux qui lui font l'honneur de le suivre.

Il n'abandonnera pas, pour cela, les graves problèmes intellectuels, mais il les subordonnera à la vie, que ce soit la question du libre arbitre, de la genèse de nos idées, de la connaissance, de la suggestion comme forces vitales, de l'expérience religieuse ou du sous-conscient, un philosophe digne de ce nom ne saura les négliger. Il n'oubliera point leur force vitale et en fera des rouages s'adaptant au but qui ne cesse de le guider et de l'animer.

Il devra réaliser cet effort librement et avec indépendance. En rejetant les préjugés et les habitudes erronées, contractés par nos sens et notre entendement, il s'efforcera de gagner une intuition directe des choses et des idées. Après avoir déménagé de son esprit les erreurs léguées par ses devanciers, il se servira de son intellect comme d'un instrument de précision neuf, capable de suivre la vie et d'en tirer des enseignements méconnus ou inconnus.

Là où le commun des mortels subit instinctivement les procédés presque innés de la méthode de pensée et d'observation défectueuse, des principes et des idées entachées par des pratiques usuelles, le philosophe, rompant avec les vices invétérés de notre idéation mesquine et de notre activité fiévreuse et irraisonnée, saura faire valoir, dans un domaine déblayé, les vérités nouvelles, devenues des forces inexploitées. Il les recherchera à leur source. Il les examinera avec des yeux que n'obscurcissent pas les intérêts, le faux traditionnalisme ou l'activité hâtive, car sa pensée, non seulement lui permet d'observer la vie du dehors, mais elle l'oblige aussi à la vérifier par la vision et la contre-épreuve du dedans.

Tout devra ainsi contribuer à faire du vaste système de la vie qu'est la philosophie, un soutien de l'homme, une source du bonheur, une règle de conduite, devant réaliser l'équilibre et la paix intérieure appropriés à l'état des connaissances et du temps.

Ainsi comprise, la science philosophique pourrait regagner sa splendeur et son utilité d'autrefois. Rattachée à la vie, elle ne cessera de dominer et de guider les hommes. Rappelons celle de l'antiquité, la philosophie de Socrate, de Platon ou d'Aristote, celle des stoïciens ou des épicuriens qui, à travers les siècles, n'ont cessé de vivifier notre conduite.

Kant lui-même doit une part léonine de son influence à la philosophie pratique, de même que Schopenhauer ne la doit qu'à la révision des valeurs de la vie.

Que sont devenus, par contre, les milliers de philosophes didactiques qui n'ont travaillé que pour augmenter les charades de notre raisonnement?

Jean Finot.

NOTES D'ACTUALITÉ

Le prix de la Mort. — Jusqu'ici on n'ignorait pas que la Vie possédait une valeur. Toute théorique dans les âges heureux, cette valeur, depuis que le temps, lui-même, vaut de l'argent, est cotée comme action en Bourse. Ce n'est pas que la chose date exactement d'hier : le *prix du sang*, coutume millénaire chez certains peuples sauvages, existait fort bien chez nous au XI^e siècle, sous le nom de *wergeld*, comme le prouve la loi salique, presque uniquement consacrée à le réglementer. Aujourd'hui, il suffit d'un jugement de tribunal pour fixer le prix d'une vie humaine. C'est ainsi que, de précédent en précédent, s'établit une sorte de tarif de l'existence qui n'est, cependant, pas invariable. Un enfant vaut plus cher qu'un vieillard et l'homme « en plein rapport », est un luxe que seuls peuvent s'offrir les millionnaires. On m'entend assez : ce sont les hécatombes automobiles et un peu les accidents du travail qui ont rendu nécessaire dans les pays civilisés une si étrange réglementation qui, désormais, nous interdit de répéter que « la Vie est sans prix ».

Mais la Mort ! Qui songea jamais à tarifer ses services ?

Le malheureux de la fable gardait tout juste assez de voix pour lui crier :

« Otez-moi cet objet '
Qu'il est hideux ! Que sa rencontre
Me cause d'horreur et d'effroi ! »

C'est la réaction naturelle contre laquelle notre âme doit lutter pour arriver à contempler notre dernier instant avec sérénité. Mais de là à dire : voilà le prix de la Mort, il y a loin.

J'entends bien : le prix de la Vie est le même que celui de la Mort, au moins dans les exemples ci-dessus cités et lorsqu'on dit : « On a versé dix-mille francs à cette femme pour la vie de son enfant », c'est en réalité sa mort qui lui a valu le paiement de cette somme.

Fort bien, mais supposons qu'à cette mère éprouvée, le meurtrier vienne dire : « Je viens vous de tuer votre enfant, vous me devez dix mille francs ». Il semble que ce langage inhumain serait l'expression assez exacte de ce qu'est « le prix de la Mort »

C'est, en tout cas, ce que nous devons conclure du discours que Lord Georges Lambert prononça récemment en Angleterre. Avec l'argent que coûte une de ces formidables machines à détruire qu'on nomme un *dreadnought* dit-il, on pourrait construire 10.000 (je dis dix-mille) maisons de paysans).

Voilà. Dix-mille cottages en briques rouges et lierre noir, « low thatched » (bas et chaumés) rangés dans cent villages autour de l'église normande, parmi la paix verte du Kent ou l'austère beauté de la « bordure » écossaise, voilà ce que coûte à un grand pays le vieux préjugé de la guerre !

Mais — serait-ce un signe des temps ? — Quel est celui qui prononce ces paroles qui seraient cyniques si elles n'étaient douloureuses ? Un apôtre de la paix, un de ces philanthropes qui vont prêchant la dernière, croisade nécessaire, ou un saint laïque flagellant la folie du monde moderne ?

Point, simplement ceci : *le lord civil de l'Amirauté Anglaise*, c'est-à-dire l'homme entre tous qui, chef suprême de la plus grande marine du monde, doit chercher à lui conserver sa suprématie.

Qu'elle est donc grande cette cause de la Paix qui secouant les consciences, peut faire oublier à un chef son devoir officiel au profit de son devoir humain, et lui inspirer des paroles aussi inattendues que celles-ci :

« Je livre cette observation à la méditation des peuples de tous les pays du monde ».

Odette Bussard.

Réunions de la Huitaine

— Samedi 21 février, 5 heures, Ecole pratique de Service social, 44, rue de Rennes, conférence sur *La Lutte contre l'alcoolisme*, par le D^r Triboulet.

— Samedi 21 février, 8 h. 1/2, Alliance Nouvelle, 36, rue Saint-Sulpice, conférence sur *Les œuvres post-scolaires*, par M. Georges Risler.

— Samedi 21 février, 8 h. 3/4, Cercle des fonctionnaires, 17, avenue de l'Opéra, conférence sur *Les Droits civils des femmes et le Suffrage*, par Mme Jane Misme ; les lecteurs de *La Française* sont invités.

— Samedi 21 février, à 4 heures 1/2, Ecole des Mères, 19, quai Malaquais, sous la présidence de M. le P^r Bonnet-Maury : *L'autorité du père et ses limites législatives*, par M. E. Mossé, avocat à la Cour.

— Dimanche 22 février, à 2 h. 3/4, même école, sous la présidence de M. le P^r Gilbert de l'Académie de Médecine : *L'éducation physique de nos écoliers*. Orateurs inscrits : M. le D^r Schreiber, M. le D^r Roger Glénard, M. Fabre.

— Même jour à 4 h. 1/2, même école : *La psychologie de la petite enfance*. Orateurs inscrits : Mme Bessonet Fabre, M. M. Wolff, etc.

Les abonnées de *La Française* sont admises sur présentation de la bande du journal.

— Dimanche 22 février, Stations d'Etudes sociales pratiques, 32, rue de Vouillé, à 9 h. matin, réunion de la Jeunesse Syndicaliste du XV^e. A 3 h., exposé par R. A. Thuour : *La femme ménagère sociale*. Discussion. Une demi-heure de musique.

— Lundi 23 février, à 4 h 1/2, Ligue de l'enseignement, 3, rue Récamier, conférence sur *Quelques étudiantes en France et hors de France*, par Mme Cruppi (auditions).

— Jeudi 26 février, 2 heures, Ecole d'infirmières, 10, rue Amyot, conférence sur *L'évolution du Féminisme*, par Mme Alphen Salvador.

— Jeudi 26 février, 5 heures, Collège libre des Sciences sociales, 28, rue Serpente, conférence sur *L'éducation mixte dans les lycées en Hollande*, par Mme Frenkel de Jong.

— Samedi 28, à 8 h. 1/2, 32, rue de Vouillé, 4^e réunion du Groupe des Jeunes travailleuses (employées, étudiantes, ouvrières).

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES

Grand Meeting sur le Travail à domicile

Plus de 1.500 personnes avaient répondu à l'invitation lancée par le *Conseil National des femmes Françaises* qui avait organisé, vendredi 6 février, un grand meeting, présidé par Mme Jules Siegfried, en faveur des ouvrières travaillant à domicile. Un projet de loi adopté par les Chambres, et déposé au Sénat actuellement, a pour but de parer un peu à la misère de cette catégorie d'ouvrières dont les salaires sont dérisoires.

Le Rapporteur du projet, **M. le Député Berthod**, dans un exposé très net, et fort écouté, a indiqué et expliqué les principes sur lesquels on a cru devoir étayer la loi ;

1° Un minimum de salaire établi par le Conseil supérieur du Travail, et calculé d'après le temps employé pour chaque pièce;

2° Ce minimum fixé d'après le salaire payé en atelier ;

3° La possibilité de faire défendre l'ouvrière, même malgré elle, devant les conseils de prud'hommes, par des représentants autorisés de syndicats ouvriers, de ligues de défense, etc...

Il faut que cette loi soit pratique pour être efficace, parce que promettre des améliorations sans pouvoir les réaliser est toujours dangereux, c'est donner un argument sérieux à ceux qui ne voient d'organisations nouvelles possibles que par la violence.

Mme Compain insiste sur la nécessité de l'entr'aide sans laquelle les femmes en particulier ne peuvent formuler que des réclamations vaines. Pour elle la loi ne sera pas suffisante ; elle aura besoin d'être complétée ; ne faudra-il pas solliciter un gain égal entre ouvriers et ouvrières remplissant la même tâche ? entre salaire d'un même travail exécuté à l'atelier ou à la maison ? Pour obtenir d'aussi justes desiderata les ouvrières comprendront qu'elles doivent unir leur faiblesse et pour cela se grouper en syndicats ; et toutes les femmes suivant l'exemple des personnes adhérentes à la « Ligue sociale d'acheteurs », aideront la société à s'élever vers un idéal de justice facilement réalisable.

M. Marcel Sembat, *député*, reconnaît qu'une première étape est franchie, pour lui c'est la plus facile ; l'acceptation sénatoriale est aussi possible, c'est après la promulgation que commenceront les difficultés. Et il cite en exemple ce qui s'est passé après le vote de la loi de protection du travail de la femme et de l'enfant. Pour lui, le gros obstacle est : les femmes elles mêmes, qui, tout en émettant des idées philanthropiques courent pourtant les magasins pour y acheter les fameuses occasions que doivent fournir à date fixe le Louvre, le Printemps, etc... Tous nous bénéficions sans scrupule des salaires de mort de l'ouvrière que nous ne voulons pas regarder de trop près ; nous sommes tous des exploiteurs ; et nous y sommes poussés par l'ouvrière à domicile elle-même, puisqu'elle ne sait pas, et ne veut pas lutter, puisqu'elle se considère comme très heureuse d'obtenir un salaire fort minime. Les Femmes de Paris devraient empêcher qu'on profite de l'asservissement de toutes ces malheureuses ; ce changement de mentalité ne s'obtiendra que par une large diffusion d'idées de protection et de solidarité, — ce à quoi doivent réussir des réunions comme celles ci, où l'appel à la conscience féminine ne doit pas rester sans résultat.

Mme Bouvier, en tant qu'ancien membre du Conseil supérieur du travail, fait aussi le procès des grands magasins, appelés à rivaliser entre eux sur le dos de l'ouvrière ; pour elle, c'est cette concurrence dans la vente qui est la cause principale des bas salaires qui diminuent alors que la cherté de la vie augmente sans cesse. Le travail au rabais appauvrit l'ouvrière ; et la misère crée l'enfance criminelle, et frappe même la postérité ; c'est pourquoi nous réclamons la loi malgré ses imperfections, et prions les membres du Parlement de la donner vite.

M. Louis Marin, *député de Nancy*, trouve M. Sembat un peu trop pessimiste ; le meilleur moyen d'obtenir étant de réclamer, une réunion comme celle à laquelle il assiste avec tant de plaisir, est la meilleure action pour obtenir la loi. Le conseil le meilleur qu'il puisse donner est de faire de l'action afin de remuer l'opinion des sénateurs qui savent, surtout sur les questions féministes, être parfois, en avance. Le point noir c'est que la loi réclamée touche à la législation du travail en général, dont les clauses soulèvent des intérêts très différents ; pour améliorer la vie de l'ouvrier à l'usine, on a créé le travail au foyer ; — et si vous légiférez le travail à domicile en considérant l'intérêt des grandes villes, vous gênez le travail rural. Mais il faut pourtant empêcher l'exploitation féminine, tout en laissant à la femme le droit au travail ; c'est ce double but que doit envisager le Parlement.

M. l'abbé Violet, qui prend la parole ensuite, fait voir le rapport qui existe entre les lois économiques et la conscience ; lorsqu'il s'agit de Vente et d'Achat, la moralité, quoi qu'on dise, entre en jeu. Dans notre société, une masse de femmes travaillent avec douleurs et misère ; c'est une injustice, qui comme tous les actes injustes, a sa répercussion sur le monde entier : l'individu, quelqu'il soit, a une fonction sociale : celle de donner une part de sa vie à autrui, pour prendre à autrui une part de la sienne. C'est en raison de cette solidarité que tous, à quelque rang, à quelque religion qu'on appartienne, nous nous occupons de l'amélioration possible ; un texte reste mort, s'il n'y a pas près de lui des êtres agissants pour le faire vivre.

Dans le cas qui nous occupe, il faut reconnaître que l'entraînement que nous subissons vers l'objet à bas prix, aboutit à l'oppression du commerçant et du producteur. C'est aux femmes à se solidariser pour empêcher l'achat de l'objet trop bon marché ; pour que l'œuvre puisse s'accomplir il faudra que les ouvrières se syndiquent ; mais il faut aussi que la femme qui a un mari pour subvenir à ses besoins, ne fasse pas concurrence à l'ouvrière, dans le but de se créer du superflu ; — il faut aussi que les patrons, prenant conscience de leurs devoirs, ne pensent pas à s'enrichir indéfiniment, et deviennent meilleurs pour leur prochain, à mesure qu'augmentent leurs richesses ; — il faut enfin que les Législateurs qui tiennent dans leurs mains les intérêts du pays, donnent une loi d'apaisement, par sa justice même. A tous les échelons nous sommes intéressés à la loi nouvelle ; reste, à ceux qui ont le temps, le devoir de s'occuper de ceux qui travaillent. La vie ne peut être, pour quelques uns, tout labeur, épouvante et effroi ; devant les souffrances entrevues, on doit prendre conscience de la responsabilité encourue ; il nous faut donner joie, liberté, foyer, et enfants à ceux et celles qui jusqu'alors n'ont pu bénéficier de ces vrais bonheurs.

Le docteur Rist voit avec le coup d'œil du médecin ce qui ressort de la situation misérable des ouvrières à domicile ; le taudis, — la maladie pour elles mêmes ; — l'infection pour l'entourage. — Et là dessus l'Etat ne peut exercer aucun contrôle, il ne peut faire prendre les mesures reconnues indispensables que tout patron est obligé d'appliquer dans son atelier. De là une grande mortalité de l'individu, la mortalité infantile ; la contagion incessante par les produits manufacturés, et la dégénérescence nationale ; améliorer cette situation, c'est assainir la Nation tout entière.

Le Pasteur Wagner qualifie la grande réunion à laquelle il assiste avec tant de joie et de peine à la fois de *réunion d'enseignement social mutuel* ; travailleurs, législateurs, hygiénistes donnent, en se groupant ainsi dans un but commun, un bel évangile social.

Chacun pour soi est une maxime qui tue le monde ; l'égoïste s'enlise dans le matérialisme, nous devons en sortir ; il faut que ceux qui ont reçu les dons de la parole, ou des facilités pécuniaires, s'emploient pour ceux qui ne peuvent abandonner le travail manuel sans risquer de perdre leur pain, ou la part de leurs enfants ; si, dans des réunions nombreuses comme celle de ce jour, on respire de l'air impur, qu'on se console en disant qu'on en emportera un élan qui aura un lendemain.

« En haut les cœurs » pour le plus grand bien de l'humanité.

Enfin, **le Sénateur Boucher**, après avoir dit avec quelle respectueuse déférence il avait répondu à l'appel de Mme Jules Siegfried, déclare qu'il se fera, auprès du Sénat, l'interprète des orateurs déjà entendus pour obtenir la défense des faibles au nom d'intérêts communs. Puis il réclame, afin d'être le plus et le mieux documenté possible, l'avis des praticiens ; les critiques nombreuses permettront l'œuvre plus certaine en résultats fructueux.

Enfin, après une intervention de **Mme Marguerite Durand**, qui attire l'attention de M. Berthod, sur la concurrence faite au travail des ouvrières par *les ouvroirs* où, sous forme de charité, on établit le travail à vil prix.

Mme Jules Siegfried remercie auditeurs et orateurs ; déclare que nous ne devons pas nous effrayer devant les difficultés que l'on nous fait prévoir, et qu'aux objections qu'on nous opposera nous répondrons :

« Aujourd'hui, nous voulons faire les choses difficiles pour pouvoir demain faire les choses impossibles. »

Enfin, lecture est faite de l'ordre du jour suivant, qui est voté à l'unanimité :

« Plus de 1.500 personnes, réunies aux Sociétés savantes, le vendredi 6 février.

— Après avoir entendu des orateurs d'opinions politiques et de convictions philosophiques et religieuses les plus diverses, traiter la question du travail à domicile au point de vue de la profession, de la loi, de l'hygiène et de la morale.

— Considérant qu'il y a, en portant remède aux misères du travail à domicile, non seulement un devoir de justice élémentaire à remplir, un acte de morale nationale à réaliser, mais encore des intérêts collectifs à sauvegarder, tant au point de vue économique qu'au point de vue de la santé publique.

— Convaincus de la nécessité d'une action parallèle et continue de l'organisation professionnelle et de la loi pour atteindre ce but.

— Demandent que tous les travailleurs s'organisent ; font appel à la conscience des acheteurs en leur rappelant leurs responsabilités et, tout en regrettant certaines lacunes dans le projet de loi actuellement soumis à la sanction du Sénat, insistent de la façon la plus énergique pour que le texte voté par la Chambre soit adopté, afin d'éviter que les retards, provoqués par des modifications, ne prolongent pas plus longtemps, pour l'honneur de l'humanité, un état de choses qui n'a que trop duré. »

M. Grimmer,
membre de l'U. F. S. F. et du G. F. U.

Paroles d'une Finlandaise sur la Finlande

Nous sommes heureux de pouvoir publier l'intéressante communication faite par Mlle Hilma Pulkanen, la romancière émérite auteur de Saimi Tervola *et de* Le sénateur Sonerva, *à la dernière soirée féministe de l'Union Française pour le suffrage des Femmes.*

Lorsque Mme de Schlumberger m'a fait l'honneur de m'inviter à vous dire ce soir quelques mots sur la Finlande, j'ai accepté son offre avec la plus vive reconnaissance.

Je considère en effet de mon devoir de patriote de contribuer dans la mesure de mes moyens à faire connaître mon pays, davantage et mieux.

La Finlande a tant besoin de l'appui moral que donne la sympathie et celle de la France où les cœurs vibrent toujours au contact de la douleur, nous est particulièrement chère.

Et je dirai en plus, si étrange que cela puisse vous paraître, qu'il existe des affinités spirituelles, et même très grandes entre nos deux peuples. Comme vous, nous avons le culte du bien et du beau sous toutes les formes.

Pourtant, tandis que la France a atteint, les hautes cimes de son développement artistique et intellectuel, nous sommes encore dans l'adolescence, mais pleins de foi et d'enthousiasme.

Déjà, à l'aube de l'existence nationale, les anciens Finnois vivaient, des choses de l'esprit, se nourrissant des contes et des légendes.

La merveilleuse épopée finnoise, le Kalevala qui date du VIII^e siècle symbolise la lutte éternelle entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal, lutte dans laquelle le bien demeure toujours victorieux.

Cet optimisme nous le possédons encore aujourd'hui malgré que cette même lutte entre les deux puissances, soit devenue — en plein XX^e siècle — plus âpre que jamais.

Nul parmi vous n'ignore, sans doute, que la Finlande est menacée jusque dans ses racines et que, pour ne pas succomber au milieu de tant d'épreuves, nous avons besoin de toutes nos forces, morales et intellectuelles, les seules armes dont nous disposions.

C'est ce péril national qui nous a mûri à tel point que chaque finlandais homme ou femme est devenu pleinement conscient de ses responsabilités individuelles et sociales. La question du sexe n'est pour ainsi dire effacée devant l'intérêt principal, la préservation de la patrie.

Nous ne sommes que 3 millions d'âmes

contre un gouvernement puissant qui, non content de s'attaquer à notre vieille liberté, à nos droits les plus sacrés, à notre culture si dûrement acquise, s'applique encore à détruire le bon fonctionnement de nos écoles, de nos hôpitaux, de toutes les institutions d'utilité publique qui apportent aux masses un peu de lumière, et un peu de soulagement aux miséreux.

Quelle persévérance, quelle inlassable foi dans un meilleur avenir ne faut-il pas pour vivre quand, à chaque instant, on sent peser sur son pays la main lourde du vainqueur qui cherche à étouffer toutes les manifestations de la vie nationale.

C'est dans ces sombres moments de l'histoire de la Finlande, que les hommes ont compris mieux que jamais, la vraie valeur de leurs compagnes qui, avec un admirable dévouement les ont encouragés et soutenus dans la lutte.

Reconnaissants ils n'ont pas hésité à leur accorder à côté d'eux une place dans la direction des affaires du pays. C'est depuis la grande révolution pacifique de 1905 qui donna à la Finlande le suffrage universel égal pour tous les citoyens n'ayant pas encouru de condamnation et ayant 24 ans, que la femme siège à la diète, étant devenue électeur et éligible. Ce droit de vote, pour lequel tant de femmes luttent vaillamment dans tant de pays civilisés, la Finlandaise l'a donc acquis comme je viens de le faire remarquer, non seulement à cause de son mérite, mais aussi grâce à la force des circonstances.

C'est le péril national qui a été son libérateur.

Quelle a donc été l'influence de la femme dans la politique me demandez-vous certainement ?

On lui a reproché, dans certains milieux, de ne pas avoir suffisamment mis à profit son pouvoir législatif. Pour ma part je ne crois pas que ce reproche soit fondé. Bien au contraire même. Avec beaucoup de calme et de modestie, ces représentantes de la nation ont présenté des projets législatifs tendant surtout à améliorer la situation de la femme et de l'enfant, comme, par exemple, les motions concernant la législation matrimoniale, l'assurance de la maternité, les intérêts des mineurs, des enfants naturels, etc. Elles se sont également efforcées de combattre le plus terrible ennemi du peuple l'alcoolisme.

Enfin un certain nombre de leurs projets se rapportent à la législation pénale et sanitaire, aux questions de morale publique d'enseignement, et même aux problèmes purement politiques.

Si ces députés femmes n'ont pas remporté des victoires éclatantes, elles n'ont jamais été non plus au-dessous de leur tâche.

Combien de députés hommes méritent le même éloge ?

Cette réserve de la part des femmes est même très sage. On ne devient pas, en un jour, parlementaire, surtout dans un pays où la représentation proportionnelle impose une forte organisation des partis.

Aussi les femmes, ont elles beaucoup travaillé pour acquérir la compétence nécessaire. Aujourd'hui, elles sont considérées comme des membres très utiles dans les organisations politiques et les commissions parlementaires dont elles font partie.

Toutes les femmes, et celles du peuple plus encore que les autres, montrent un interêt vif pour les affaires du pays. A moins d'un cas de force majeure, elles ne manqueraient de déposer leurs votes.

On raconte, à ce sujet, qu'une centenaire n'a pas craint de faire 6 kilomètres à pied pour prendre part aux élections.

Une autre femme, estropiée celle là, s'exerçait à marcher tous les jours pour pouvoir faire les quelques pas qui séparaient sa cabane de la Maison communale où l'on votait.

Je me hâte de dire que le peuple finnois entier, est assoiffé d'instruction. Rarement, on a besoin d'activer son zèle mais plutôt de le restreindre. L'immense diffusion de la presse quotidienne et périodique en est une des preuves les plus significatives. Le nombre des journaux expédiés par la poste a triplé en deux ans et, de 1899-1909, s'est élevé de près de 18 millions à 54 millions. Le paysan le plus humble lit un journal et non seulement se tient au courant de ce qui se passe dans son pays, mais encore cherche à être renseigné sur les marques d'intérêt et de sympathie que témoignent à la cause finlandaise les esprits libres et éclairés de l'Europe occidentale.

On voit aussi par là que le sentiment national se manifeste avec la même intensité dans toutes les sphères sociales et crée entre elles d'indestructibles liens de solidarité.

Mais retournons à la femme députée.

Comme le parti socialisle, qui se recrute principalement parmi les ouvriers, est actuellement le plus puissant et forme notamment à peu près 42 pour 100 de l'assemblée, il va de soi que bon nombre de femmes du peuple siègent à la Diète finlandaise.

La moitié, ou un peu plus, des députés féminins, a été fournie par les rangs socialistes. Après avoir quitté l'école primaire, les femmes qui appartiennent à ce milieu, complètent leur instruction dans les 40 universités populaires, fondées dans les différents districts du pays. Outre des leçons d'histoire, de littérature, de religion, de sciences naturelles, d'hygiène et d'économie communale, qui se font sous forme de conférences, l'enseignement comprend encore des exercices pratiques de style, de calcul, de tenue de livres, de chant, de gymnastique, etc.

Cependant cette instruction — forcément superficielle puisque l'année scolaire ne dure que de novembre à avril avec 8 heures d'enseignement par jour — n'est pas toujours assimilée par les élèves hommes et femmes. Les dernières prennent parfois des airs de supériorité devant celles qui n'ont pas fréquenté les universités et, entrées à la Diète, elles y représentent un élément peu désirable, proposant des lois aussi radicales qu'irréalisables. Heureusement que d'autres femmes parmi les 19 à 24 qui siègent au Parlement, apportent par leur modération et par leur culture plus approfondie, une contrebalance salutaire à ces naïves exigences. Il n'est d'ailleurs que juste d'avouer que le même radicalisme extrême n'est pas rare chez les députés hommes lorsqu'ils n'ont reçu qu'une instruction insuffisante. Mais, ni les uns ni les autres, n'ont pu nuire au bon fonctionnement de notre Diète, trop souvent dissoute hélas, par ordre supérieur, juste au moment où une loi importante va passer.

Vous serez sans doute étonnés en apprenant que dans un pays où la femme siège dans l'Assemblée législative, elle n'est pas encore admise aux représentations communales tout en ayant le droit de prendre part à ces élections en tant qu'elle est contribuable pour un certain revenu et n'est ni mariée ni sous tutelle. Par contre, elle peut figurer parmi les membres des conseils scolaires et des administrations de l'Assistance publique. Pour certaines autres carrières qui ne lui sont pas accessibles, de par la loi, elle parvient à y pénétrer en demandant au Gouvernement d'être dispensée de son sexe.

Voilà une expression qui doit vous paraître bizarre. Elle est pourtant employée couramment chez nous pour définir les femmes qui aspirent à remplir telles ou telles fonctions réservées aux hommes seuls. Leurs demandes ne sont presque jamais refusées. Pourtant je n'ai pas besoin d'insister sur la différence qui existe entre un droit librement exercé et une autorisation obtenue — somme toute — à titre exceptionnel. Jusque dans la carrière médicale qui attire un nombre considérable de femmes, elles ne peuvent prêter le serment de médecin qu'après avoir été « dispensées de leur sexe ».

Cependant d'autres occupations sont largement ouvertes aux femmes, par exemple dans les banques, dans les bureaux et dans les administrations. Il y a des chefs de gare, chefs de douane, etc. Le métier d'architecte trouve aussi parmi elles des adeptes de plus en plus nombreuses. Mais c'est surtout dans l'enseignement que les femmes occupent la place la plus importante. Elles dominent numériquement les hommes, aussi bien dans les écoles primaires que dans les écoles privées de l'enseignement secondaire et ne sont en minorité que dans les lycées de l'Etat.

Disons à l'honneur des instituteurs qu'ils ont accueilli cette redoutable innovation avec une parfaite bonne grâce.

Je crains que le quart d'heure accordé à mon bref exposé ne soit écoulé : cependant, je vous demande la permission de dire encore deux mots sur l'influence morale de la femme dans la vie politique.

Ce m'est une grande satisfaction de vous assurer qu'elle a été des meilleures. La femme a pour ainsi dire purifié l'atmosphère parlementaire.

Loin d'imiter les défauts de l'homme, elle semble avoir une conception plus sévère de ses devoirs et, par sa collaboration étroite à l'œuvre commune affirme la solidarité des deux sexes dans le même effort. Elle a gardé, dans la carrière politique, ce besoin de dévouement et de désintéressement pur qu'on rencontre si rarement chez l'homme, porté souvent à se servir de son influence politique pour des buts égoïstes. Le sacrifice de ses intérêts personnels caractérise à un haut degré la femme députée finlandaise.

J'ajouterai pour terminer que, tout en remplissant d'importantes fonctions publiques, la finlandaise n'a pas cessé d'être la gardienne de son foyer, une mère tendre et éclairée, une épouse courageuse qui, dans les moments de défaillance et d'adversité, a toujours su soutenir son compagnon, trouvant dans son cœur les justes impulsions et les vraies paroles de réconfort et de consolation.

La Finlande ne peut donc que se réjouir d'avoir été parmi les premiers champions de l'affranchissement de la femme, qui est en même temps celui de l'humanité future.

En effet l'homme est toujours ce que fait de lui la femme. Il subit d'abord l'influence de la mère, et plus tard celle de l'épouse. Et c'est la mère, sa première éducatrice, qui façonne son âme et oriente dans un sens souvent définitif tout son être moral.

C'est pourquoi le rôle de la femme justement compris est si grand et si beau.

Hilma Pylkkanen.

GLANES D'HISTOIRE

Sur la moralité des sexes

Une jeune fille de grande maison et un noble gentilhomme avaient contracté un mariage clandestin. Leur amour dura 5 ans, il puisait des forces nouvelles dans la dissimulation nécessaire, les rendez-vous secrets, les rencontres hâtives.

Le père du gentilhomme décida de le marier à une fille bâtarde du roi de France.

Mais il fallait, pour rompre le mariage clandestin, le consentement de celle qu'on voulait répudier. Première comparution devant un tribunal solennel — la jeune fille avoue son amour et proteste de sa fidélité ; le jeune gentilhomme avoue les faits, mais manifeste le regret d'avoir contracté des liens si sérieux sans l'autorisation de ses parents.

On enferme la jeune fille au couvent. Prière des uns, menaces des autres, tout est inutile : elle ne veut pas demander le divorce. Elle résiste pendant six mois, attendant toujours de son infidèle une lettre d'amour ou d'excuses. Elle vient enfin, cette lettre, mais elle est conçue en ces termes :

« Ayant connu l'erreur où j'étais tombé sans y penser... j'ai fait entendre à N. S. Père le Pape comme les choses se sont passées entre nous deux et demandé de cela pardon à Sa Sainteté, lequel m'a de sa bonté et clémence accordé pour me remettre en ma première liberté : dont je vous ai bien voulu avertir. Et aussi pour nous ôter tous deux des malheurs et peines où nous sommes, je me rétracte de toutes les paroles et promesses de mariage qui sont passées entre nous deux... vous priant bien fort de prendre tel autre parti que bon vous semblera (1). »

C'est ainsi que noble gentilhomme, François de Montmorency, donnait congé à noble demoiselle de Pienne, vers 1536.

Léo Bérard

(1) *Le Laboureur*, addition aux mémoires de Castelnau.

ENQUÊTE

Les Cas de Conscience d'une Féministe

dans le roman d'Harlor : " Tu es Femme... "

(*Suite*) (1)

M. Maxime Revon est un jeune critique dont la sympathie éloquente va aux formes les plus expressives de l'art comme aux tendances spirituelles les plus hautes. Il collabore à la Renaissance contemporaine, *à* Paris Journal, *à de « petites revues » ardentes comme le* Jardin fleuri, *les* Marches de Provence, *etc. Il est critique dramatique à* Ombres et Formes. *Il a publié des articles dans le journal* Les Loups, *et une étude sur* Jules Renard *qui fut particulièrement remarquée. Ce jeune écrivain est le directeur du cercle littéraire : « La Biche ».*

Je me réjouis de l'enquête de *La Française*. La haute moralité de *Tu es femme*... demandait une telle attention à l'entour des idées que cet ouvrage contient ; idées — dirai-je en passant — dont la conception théorique n'anéantit jamais la vérité vitale des caractères et des actions des personnages, rare qualité qui fait la valeur exceptionnelle du roman de Mme Harlor et permet de répondre à cette enquête sans avoir à professer ses opinions propres, mais en tenant compte des nécessités vitales seulement. Or comme les personnages sont non pas des sacs à théories, ainsi qu'il arrive trop souvent, mais des êtres d'élite et vivants, il se trouvera tout naturellement que les questions particulières qui s'y rapportent prendront une valeur supérieure et pleinement morale — ce mot dans le sens de directions indiquées à la vie.

Ce court préambule était nécessaire pour éclairer la façon dont j'ai entendu mes réponses.

1° Tout d'abord, Clarice avait-elle le droit de rompre avec Laurent ? Le questionnaire fait défaut à un élément important du problème : Laurent, en l'absence de Clarice, l'a trompée avec une de ses meilleures amies et lui a fait un enfant. C'est donc désormais à cette amie et non à Clarice que Laurent (qui n'a rien d'un « honnête homme ») se doit en état marital ou extra-marital, peu importe, mais c'est à elle qu'il se doit. Se dresser là-contre ne se pourrait souffrir. Et je conclus : Clarice n'a pas le droit de rompre avec Laurent, il ne saurait y avoir choix, elle en a *le devoir*. S'il en était autrement, elle ne serait plus elle, le livre n'existerait plus, il n'aurait plus sa valeur d'élite.

2° Ensuite je pense que devant les menaces morbides de Léonie, Clarice se trouvait non pas devant un devoir de conscience impératif, mais je dirais un devoir *irrésistible* : renoncer à épouser Maximilien. En effet, je me demande sa situation, vis-à-vis de sa conscience, si la jeune malade se tuait — ce qui est tout à fait prévisible — par le fait de ce mariage. Il y a là, à côté du raisonnement froid, l'enchaînement d'une destinée par les événements, enchaînement d'autant plus certains que l'âme de Clarice ne serait plus la même si elle ne recherchait pas le sacrifice, ou plutôt ne s'y soumettait sans balancer.

3° En troisième lieu je ne sais pas quelle peut être la plus funeste solution — funeste même physiquement — pour Maximilien : se fatiguer au labeur de son cours ou renoncer à un idéal auquel il tient par toutes les fibres de son cœur. Au reste une intelligence comme la sienne ne saurait hésiter entre la valeur et le nombre des années à vivre. Voici une illustration, je ne me souviens plus, et m'en excuse, à qui elle se rapporte, mais je la certifie : un très grand savant de la fin du siècle dernier à qui l'on avait assuré que tout travail lui ferait perdre la vue à brève échéance, tandis qu'un repos la lui conserverait jusqu'à la fin de ses jours, demanda combien de temps il pourrait encore y voir. Six mois, lui fut-il répondu. — Alors, dit-il, j'ai bien le temps de corriger mes dernières épreuves, ensuite mon œuvre sera finie et qu'importe alors ! Et cesser de voir, c'est bien mourir un peu. — Nul doute qu'il n'en eût décidé de même s'il se fût agi de sa vie même.

Clarice en s'abstenant ne faisait donc que répondre à la destinée éminente de sa vie, une troisième fois elle ne pouvait faire autrement.

4° Enfin si Clarice renonce à épouser Maximilien, ayant des scrupules qui la retiennent, je vois ici comme le parachèvement de son caractère, comme l'enjolivure, la note un peu forcée, mais admirable, sans laquelle, avouons-le, nul cœur ardent n'existe. Ceci est une sorte de prolongement de son âme, prolongement peut-être vain, mais nécessaire à la peinture de cette femme, c'était indispensable comme dernière touche.

En résumé, lorsque l'on cherche à analyser les actes des personnages de *Tu es femme*... on est amené à vérifier toujours les directions que l'auteur leur a imprimées ; elles ne pouvaient être autres pour conserver à ce roman son aspect supérieur, comme une âme animante et à la fois la vérité de chaque geste venant logiquement des circonstances et des cœurs, tout cela remarquablement établi.

Maxime Revon.

Nous ne démasquerons pas, puisqu'elle le désire ainsi, la Lectrice de La Française *à laquelle nous devons la vivante et courageuse réponse ci-dessous. Elle nous permettra cependant de ne pas taire qu'elle est un des esprits les plus charmants, cultivés et vigoureux du parti féministe, et qu'elle possède un don de parole d'une rare élégance. Nulle mieux qu'elle ne représenterait le type de la militante dont l'aspect seul est un éclatant démenti à l'idée que nos adversaires entretiennent sur l'antinomie de l'émancipation des femmes et de la grâce féminine.*

... Non seulement Clarice a bien fait de quitter Laurent, mais elle mérite d'être admirée pour ce geste courageux. Elle a eu la force d'être vraie avec elle-même, avec la vie ! Il faut une fameuse valeur morale et intellectuelle pour faire une chose aussi simple. Elle a compris que Laurent était un *minus habens*, que son influence, son atmosphère, seraient débilitantes, qu'il émousserait, détruirait ce qu'il y a de noble en elle ; qu'elle ne l'élèverait jamais jusqu'à elle, mais qu'il l'abaisserait peu à peu. D'ailleurs, il était préférable pour son bonheur à lui de le libérer, de le remettre dans son milieu où les petites joies lui seront accessibles. Clarice a certainement fait de son mieux pour voir s'il y avait un terrain d'entente entre eux. Elle a donné à Laurent tout ce qu'une femme peut donner à un homme. Peut-être même faudrait-il ajouter : c'est heureux qu'elle ait été amenée à essayer de lui un peu sérieusement.

Elle a payé d'un prix qu'il est convenu de trouver inestimable, les connaissances précises qui désormais la rendront à la fois plus circonspecte et plus libre. Elle a payé cher ; — mais, d'un point de vue supérieur, en me plaçant hors des cadres sociaux, par delà les habitudes courantes, les morales usuelles, en raisonnant avec une sorte de hardiesse métaphysique, je dirais que l'aventure qui lia un instant Clarice et Laurent, est, *pour une personne de la mentalité de Clarice*, pour un être de sa hauteur morale, un affranchissement que nécessitaient les fatalités mêmes de la nature exceptionnelle...

... Elle a eu tort de sacrifier à Léonie le bonheur d'épouser Maximilien. Quand on encourage l'égoïsme, la jalousie, les défauts moraux et le déséquilibre nerveux on les amène rapidement à un état aigu meurtrier. Et puis il ne faut jamais sacrifier un grand amour parce qu'un tel amour et une chose bienfaisante comme le soleil qui rayonne, console, renouvelle. Mais je me tais !... Rien de plus dangereux que cette théorie ; elle est presque toujours mal comprise et encore plus mal appliquée... Car s'il est vrai qu'un grand amour soit aussi rare que le génie, il n'est pas moins vrai que les petites jeunes filles qui souffrirent pour le premier gentil crétin qu'elles rencontrent croient tenir ce grand amour... Et je pense également à toutes les Bovarys qui prennent un quinquet pour un phare !

D'autre part, je suis contente que Clarice ne devienne pas la femme de Maximilien. Il ne faut pas unir une vie qui s'achève à une vie qui commence, il ne faut pas que les jeunes se penchent sur les tombes, essaient d'en déchiffrer les secrets. Il faut qu'ils regardent très haut dans le ciel et qu'ils profitent de toutes les belles heures de lumière.

L'amour de Maximilien aura appris à Clarice la valeur de l'homme ; elle ne pourra plus jamais se laisser attirer, tromper par un être vulgaire, c'est un grand avantage. Elle passera quelques années dans l'isolement, la souffrance, et puis un jour, elle rencontrera un être sain et fort dont l'amour lui fera oublier l'horreur de son passé, lui redonnera la joie de vivre et fera refleurir sa jeunesse. Pauvre petite, elle ne l'aura pas volé !...

Une lectrice de la FRANÇAISE.

Mme Gimpel est une de nos féministes les plus sympathiques tant par sa bonne grâce que par la passible solidité de ses convictions. Elle lutte pour la cause notamment avec les membres de l'Union fraternelle des Femmes.

Première Question. — Oui, Clarice avait le droit de rompre avec Laurent après s'être donnée à lui, quand elle comprit que l'union avec lui ne serait pas cette union idéale où les cœurs et l'esprit s'étreignent plus que les chairs, cette union parfaite des sentiments, des idées, des croyances de deux êtres humains.

Deuxième Question. — Non, le devoir de Clarice n'était pas de céder à cette pauvre infirme. Quoique cette profonde pitié ajoute encore à la haute personnalité morale de Clarice, pourquoi céder au caprice de cette enfant terrible et lui céder le plus beau, le plus noble des amours.

Troisième Question. — Oui, quoique ce fût un terrible devoir, Clarice eut raison de laisser Maximilien suivre sa voie et faire œuvre de vie en infusant à d'autres les idées hautes et magnifiques qui le hantaient. Quelques années de cette vie intense où devait s'exalter sa personnalité ne valaient-elles pas mieux que la vie terre à terre où s'usait sa haute intelligence.

Quatrième Question. — Quelle quintessence de scrupules ! Et pourtant... Clarice avec sa noble fermeté d'âme, son amour débordant, aurait trop souffert de cette union avec Maximilien, par laquelle elle aurait profité de cette gloire à laquelle elle poussait son ami et qui devait le tuer.

(1) Voir *La Française* du 22 novembre, des 20 et 27 décembre, des 10, 17, 24 janvier et 7 février.

Service de Librairie

Nous prions nos abonnées, qui nous demandent des envois de brochures ou de livres, de ne point s'inquiéter lorsqu'elles ne les recevront pas immédiatement. Notre Secrétaire générale, assumant seule tout le travail des services d'administration, se trouve parfois dans l'impossibilité de faire les expéditions au reçu des demandes.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous rappelons à nos abonnés qu'il ne peut être tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de 0 fr. 50.

Les Gagne-Pain de la Femme

ECOLES PROFESSIONNELLES DE SERVANTES AU DANEMARK

L'Association des servantes, qui existe depuis treize ans, a fondé en 1906, à Copenhague, avec l'appui de plusieurs maîtresses de maison, une école professionnelle de servantes, la première qui ait été créée, en ce genre, dans les pays scandinaves. L'association disposait à cet effet d'un capital d'environ 15.000 francs, réuni de diverses manières. Le mobilier coûta, au total, 8.340 francs. L'école, — qui n'occupait d'abord qu'un étage d'un immeuble, — s'agrandit très rapidement.

***

Les élèves, au nombre de 18, sont réparties en trois sections : une pour la cuisine, la seconde pour le service de la femme de chambre et la troisième pour le lavage et le repassage. Les cours durent six mois. Les élèves changent de section chaque semaine, de façon à apprendre également tous les travaux ménagers. Dans la section des cuisinières, on les charge d'acheter, en leur remettant l'argent nécessaire, de quoi donner un dîner de deux à trois plats pour six personnes, et on le leur fait préparer et servir. Dans la section des femmes de chambre, chaque élève doit nettoyer deux pièces, mettre la table et servir. Dans la section de lavage et de repassage, les élèves doivent s'occuper elles-mêmes de tout leur linge. Les cours se terminent par un examen portant sur toutes les matières et à la suite duquel il est délivré un certificat.

Au début, l'enseignement et la pension étaient gratuits. Mais, en présence des difficultés que l'on avait à se procurer les ressources voulues, on décida, à partir de 1910, de faire payer à chaque élève, sauf de rares exceptions (actuellement l'école dispose de quatre à cinq bourses), 10 couronnes par mois, soit environ 14 francs.

Depuis la fondation, le cours régulier a été suivi par 195 élèves. Mais, récemment, il a été créé aussi deux cours spéciaux, de deux mois, l'un pour cuisinières, l'autre pour femmes de chambre. Ces deux cours ont été suivis, le premier par 305 élèves, le second par 27 élèves. Le nombre total des élèves a donc été jusqu'ici de 526.

Pour assurer à l'école quelques recettes, on y a ouvert une sorte de restaurant où 70 à 80 personnes viennent prendre chaque jour leur petit déjeuner et le repas de midi. En outre, l'école lave et repasse le linge qu'on veut bien lui confier. Enfin, on vend au public des gâteaux et du pain, ainsi que de la charcuterie préparée à l'école.

Le déficit total n'est plus, actuellement, que de 7.700 francs, couvert par des subventions de l'Etat et de la commune. Ces deux dernières subventions, accordées depuis 1907, sont chacune de 2.780 francs par an.

D^r S. S.

(*Les documents du Progrès.*)

CONCOURS

Dame sténo-dactylographe à la préfecture de la Seine. — Date officielle : 2 avril 1914. — Délai d'inscription : 4 mars 1914. — Age maximum : 30 ans. — Traitement : 1.600 à 3.000 fr. — Concours ouvert pour 15 places. Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée aux chemins de fer de l'Etat. — Date officielle : mai 1914. — Age : 18 à 28 ans. — Traitement : 1.200 à 2.000 fr. — Indemnités de résidence (600 fr. à Paris). — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée au Crédit Foncier de France. — Date probable : 2e trimestre 1914. — Age : 18 à 30 ans. — Traitement : 1.200 à 2.500 fr. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame sténo-dactylographe au Ministère du Travail. — Date probable : mai ou juin 1914. — Age : 17 à 30 ans. — Traitement : 1.800 à 3.600 fr. — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui ont besoin de renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'*École du Fonctionnaire*, 40, avenue Daumesnil, Paris.

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Nous n'insérons dans cette rubrique que les communications qui nous sont envoyées rédigées et prêtes à être remises à l'imprimeur

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Les groupes et les déléguées de l'U. F. S. F. trouveront désormais, à cette place, les communications du Comité central. Les communications que les groupes nous feront parvenir directement ou par le secrétariat général y seront insérées. Prière instante de les envoyer rédigées et aussi brèves que possible.

COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL

Appel aux groupes

Prière de nous envoyer le plus vite possible le renseignement suivant :

Y-a-t-il dans votre département des femmes faisant partie des Commissions administratives des hospices ?

S'appuyant sur la récente circulaire de M. Klotz, plusieurs de nos groupes voudraient présenter des candidates à ces fonctions, mais ils désireraient pouvoir citer des exemples et invoquer des précédents.

Envoyer au secrétariat de l'U. F. S. F. les renseignements, et si possible les noms et adresses des personnes en fonctions.

Section des Ve et VIe arrondissements

Nous organisons des réunions préparatoires à la propagande orale qui sera nécessaire durant la période électorale.

Nous estimons que ces réunions sont indispensables aux personnes qui sont désireuses de soutenir la cause féministe dans les réunions publiques.

Nous espérons que vous voudrez bien être des nôtres et que vous pourrez suivre toutes nos séances.

La prochaine réunion aura lieu le 24 février, à 8 h. 3/4, 17, rue Nollet (17e), chez Mme Suzanne Grunberg, avocat à la Cour.

Mlle Dasté, Mme Verneil, secrétaire de l'U. F. S. F., VIe arrondissement ; Mlle Delaporte, secrétaire de l'U. F. S. F., Ve arrondissement.

GROUPE LYONNAIS

Dimanche 1er février, le Groupe donnait sa première fête annuelle, salle Emile-Zola. Public nombreux, où les suffragistes sont en majorité. Mme Rosa Milland, qui préside, excuse Mme Bach-Sisley empêchée par un deuil récent et M. Justin-Godart, retenu par la maladie. Elle fait ensuite un pressant appel aux femmes en faveur du Groupe lyonnais. Puis le citoyen Emmanuel Lévy, le spirituel conseiller municipal des Brotteaux, très applaudi, fait une conférence étincelante d'esprit, pleine d'idées originales, de conseils avisés, présentés sous cette forme ironique qui lui est si particulière. La femme paie l'impôt, on lui doit le vote. Pour le mériter deux fois, qu'elle acquierre l'esprit civique en aidant à l'application des lois sociales qui l'intéressent. Le péril clérical, au nom duquel on lui refuse le droit électoral n'est pas à craindre, le mari vote déjà comme le veut sa femme. Une fois électeur, la femme apportera à l'administration de la cité, du pays, ses bonnes qualités pratiques, ses idées fraîches, sa mentalité neuve. Elle fera surtout la croisade victorieuse contre le cabaret et la guerre, les deux fléaux modernes que les hommes sont impuissants à écarter. M. Mirhom, président du Club égyptien, esquisse ensuite le plan d'une conférence sur la situation des femmes en Orient, il espère qu'elles sauront à l'exemple de la femme occidentale conquérir peu à peu leur affranchissement.

La seconde partie de la fête fut la représentation tout à fait remarquable du « Mariage de Mlle Beulemans », charmante comédie jouée à la façon d'artistes professionnels par la « Jeunesse artistique lyonnaise », sous l'habile direction de son président, M. Rignol. De charmantes fillettes assurèrent la vente des brochures et des journaux. En somme, bonne journée qui permit d'instruire en amusant son auditoire et faire ainsi de la bonne propagande.

GROUPE GIRONDIN

La lettre suivante est adressée à Mme Brunschwieg à propos du compte-rendu de son voyage de Bordeaux.

Chère Madame,

Le compte-rendu de votre bonne visite au milieu de nous contient à mon adresse des choses vraiment trop flatteuses, pour que je puisse les laisser passer sans protester d'autant plus qu'elles prêtent à des malentendus certains ayant cru comprendre que j'étais moi-même directrice d'hôpital.

Je ne suis en réalité qu'un modeste membre du petit groupe de féministes hommes et femmes qui ont fondé dans notre ville le berceau d'une carrière féminine entre toutes, celle des nurses éduquées selon les principes de Florence Nightingale. Les deux écoles hospitalières bordelaises dans lesquelles des jeunes filles instruites et d'éducation supérieure sont dressées par des chefs taines (1) et par une directrice qui a la responsabilité de tous les services hospitaliers, ont lancé dans la circulation environ 200 diplômées, dont un certain nombre sont, elles mêmes, à l'heure actuelle, dans des hôpitaux civils, des directrices dans tout l'acception du mot.

En ma qualité de secrétaire du Comité de rédaction de « La Garde-Malade Hospitalière » (organe des écoles de nurses, système Nightingale) je suis prête, en effet, à donner aux lectrices de « La Française » tous les renseignements qu'elles pourront désirer en matière hospitalière. Seulement, pour éviter tout malentendu, je les avertis qu'il ne s'agit pas, dans notre mouvement de réforme des hôpitaux, d'aller simplement faire des démarches afin de mettre des femmes à la tête des hôpitaux. Il s'agit avant tout de former ces femmes, en les astreignant à un stage de deux ans dans un hôpital où, sous la direction morale, technique, théorique et pratique de *femmes*, elles deviendront à leur tour capables de diriger les grandes maisons, les grands ménages, les grandes familles, les grands foyers que sont ou doivent être les hôpitaux. Elles y apportent avec leur compétence indiscutable une compréhension des besoins du malade et un sentiment de responsabilité qui manquent absolument dans les hôpitaux où l'autorité est divisée et où les services médicaux et généraux sont séparés.

Encore une fois je suis entièrement à la disposition des lectrices de « La Française » pour leur donner tous les renseignements sur les principes, la marche et le développement du mouvement qui a pris naissance en Crimée et qui, depuis, a fait à peu près le tour du monde.

H. Ehrgt.

(1) Mot dérivé de chevet, employé depuis le XVIIe siècle dans les hôpitaux de Paris, pour désigner la sœur à la tête du service.

GROUPE D'ORTHEZ

Sous la présidence de Mme Dalès, samedi 31 janvier, Me Ferron, avocat, est venu parler des « droits des femmes ». Grâce à son talent, à la documentation qui fait la force de sa convict on, il a développé très clairement son sujet dont voici les grandes lignes :

« Le féminisme a des ennemis. Il a contre lui le préjugé, le snobisme mondain, qui rend à la femme les devoirs que l'on donne à une divinité pour trouver le prétexte de ne pas lui reconnaître les droits d'une personne humaine, et le féminisme, exprimé par les meetings houleux de Toulouse, qui préconise la guerre des sexes.

« Le vrai féminisme se trouve dans le domaine des principes et dans le contact permanent des faits. Au point de vue juridique, la femme a un rôle de subordination imposé par la législation. Au point de vue économique, certaines professions lui sont interdites et, dans le travail à domicile, elle subit le sweeting système par suite de l'égoïsme atavique de l'homme qui jouit d'un monopole de fait.

« La femme ne peut espérer voir la solution à cet état d'infériorité et d'injustice que le jour où elle aura son bulletin de vote. Il est pour elle une fin, car il va de la dignité de la femme d'avoir ses droits civiques, et un moyen, sinon les injustices se perpétueront. Il est, à l'heure actuelle, l'arme unique et excellente pour les revendications de chacun.

« En raison de nombreuses objections, l'homme refuse le bulletin à la femme : Elle n'entend rien à la politique et ne s'y intéresse pas, la politique détruira le ménage, augmentera le péril clérical. L'orateur réfute ces arguments et montre que les résultats obtenus dans les pays de vote pour les femmes ne sont pas décourageants.

« Il n'y a point eu de bouleversements dans la politique et le rôle de la femme a été bienfaisant : les problèmes de l'alcool, éducation des enfants, moralité ont fait un grand pas. L'expérience n'est pas une imprudence ni un avortement; elle est une réalisation.

« Etant donnés ces résultats, nous devons donner à la femme le bulletin municipal qui sera un stade vers la conquête de tous ses droits politiques. C'est une œuvre républicaine, une œuvre grande et juste, qui va vers la réalisation des harmonies. »

La Secrétaire : **J. Bonnet.**

GROUPE MONTLUÇONNAIS

Samedi dernier, 7 courant, une foule nombreuse se pressait dans le grand hall de l'Hôtel-de-Ville pour assister à la conférence féministe de Mme Marguerite Martin, conférence publique et contradictoire organisée par les soins de M. Constans, maire de Montluçon, ainsi que de la section socialiste de notre ville.

C'est surtout à l'élément ouvrier des deux sexes, dominant d'ailleurs dans l'assemblée, que s'adressa la conférencière. En un langage clair, et à la portée de tous, elle développa successivement tous les arguments en faveur du suffrage de la femme et de son émancipation sociale.

Aucun contradicteur ne se présenta malgré l'invitation pressante faite par M. Constans.

A la sortie, de nombreuses mains se tendirent vers Mme Marguerite Martin, en témoignage de respectueuse sympathie.

D'accord avec la conférencière, qui est membre de l'Union française du Suffrage de la Femme, nous avons fait distribuer des bulletins d'adhésion et vendu des brochures qui se sont arrachées.

En résumé bonne journée pour le féminisme et pour la cause suffragiste. Notre jeune Groupe en retirera certainement un grand profit pour son développement et nous adressons tous nos remerciements à la sympathique conférencière.

La secrétaire,
G. Hais.

GROUPE TOURNONNAIS

Le vendredi 30 janvier, Mlle Gourt, de Genève, directrice du « Mouvement féministe », est venue faire une conférence sur « La Mission sociale des Femmes ».

Arrivée à 7 h. 22, elle commençait à 8 h. 1/2, malgré la fatigue d'un long voyage, sa magistrale démonstration du « devoir social » qui s'impose aux femmes, et de la nécessité de donner aux femmes le droit de vote pour qu'elles puissent remplir ce devoir. Et Mlle Gourt a cité les paroles de Mme de Witt-Schlumberger : « Nous n'avons pas le *droit* de rester chez nous. »

La réunion était présidée par M. Drafé, procureur de la République. L'auditoire était malheureusement moins nombreux que d'ordinaire, à cause du froid; mais la conférence de Mlle Gourt était si belle, si entraînante, qu'elle n'en a pas moins eu un grand retentissement. Et de nouvelles adhésions ont été recueillies. Nous ne pouvons qu'être infiniment reconnaissants à Mlle Gourt, qui, malgré le travail écrasant que lui donnent son professorat, la direction de son journal et son action suffragiste en Suisse, veut bien nous prêter encore l'aide de ses éminentes qualités de conférencière.

La Secrétaire.
M. Gros.

GROUPE DE PAU

Après le compte rendu ci-dessus, nous en recevons de Mme Dachary, secrétaire du Groupe de Pau un autre de la même conférence, que M. Ferron a bien voulu donner également à Pau, le 7 février, dans la Salle des Fêtes de la mairie, avec un grand succès et pour le plus grand bien du Groupe.

La Française s'excuse de ne pouvoir publier deux analyses presque semblables d'un même sujet.

AVIS DE " LA FRANCAISE " AUX SECRETAIRES DES GROUPES

La direction du journal prie instamment les secrétaires des groupes qui nous envoient des comptes-rendus de conférences de ne pas entrer dans l'analyse du texte de la conférence. Les conférences de propagande sur le suffrage reproduisent nécessairement des idées dorénavant trop familières à nos lecteurs pour que leur répétition constante puisse prendre ici une place qui nous est précieuse. Nous croyons qu'il est surtout intéressant que les groupes nous donnent, à propos de leurs séances de propagande, une idée de la composition de l'auditoire, de l'effet de la conférence, de ses résultats et des résultats de l'effort du groupe en général.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES

Section de la Paix

A la demande de Mme Max Wright Sewall, à ce autorisée par le Comité exécutif du Conseil International, dans sa session de mai 1913 à La Haye :

Une souscription est ouverte parmi les membres de la section de la Paix du Conseil National des femmes françaises, pour contribuer aux frais d'impression du rapport à présenter au nom de la Section de la Paix du Conseil International des Femmes au Congrès quinquennal qui se tiendra à Rome, en mai 1914.

Ceux des membres de la Section de la Paix du Conseil National des femmes françaises qui voudront bien contribuer à cette souscription, sont priés, soit d'apporter leur offrande à la prochaine réunion, soit de l'envoyer par mandat poste à Mme Emile Arnaud trésorière à Luzarches (Seine-et-Oise).

Section d'Hygiène

La réunion de la Section de la Paix, en raison de l'Assemblée statutaire du Conseil National, est exceptionnellement reportée au troisième jeudi de février, 26 courant, à 2 heures.

La section d'hygiène du Conseil National, réunie le vendredi 13 février, chez sa présidente, Mme Alphen Salvador, a continué à s'occuper du rôle des femmes dans l'application des nouvelles lois d'assistance sociale : mais ce sujet est si important qu'il fera l'objet d'un article spécial, ou même de plusieurs articles.

De plus Mme Alphen Salvador a annoncé à la section que Lady Aberdeen vient bien venir à Paris tout exprès pour présider un meeting d'hygiène qui doit être organisé dans les tout derniers jours de mars (la date précise sera donnée dans le prochain N° de *La Française*).

Le sujet traité dans ce meeting sera : *L'Hygiène de la cité*.

Les personnes qui auraient des idées à émettre et des vues à développer sur un point précis de cet intéressant programme, par exemple sur les questions de voirie, d'enlèvement des ordures ménagères, d'alimentation (en eau et en produits de consommation), des étalages, d'évacuation des déchets, de l'hygiène des squares, jardins, espaces vides, transports en commun, bureaux de poste et autres lieux d'administration ouverts au public, — sont instamment priées de donner dans la huitaine leurs noms et adresses et l'indication des notes qu'elles pourraient fournir, à Mme Alphen Salvador, 9, rue Le Tasse, ou au Dr Girard-Mangin, 176, Bd. St-Germain. Il importe que ce meeting fasse honneur aux femmes, et soit organisé vite et bien.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

La séance mensuelle — Présidence de Mme Amélie Hammer — de samedi passé, du Groupe de l'U. F. F. ne comporta pas moins de trois conférences. Et fait, rare ! toutes trois parurent courtes.

C'est qu'elles furent des plus intéressantes, ces conférences, et qu'elles dirent beaucoup de choses en peu de mots.

D'abord, Mme Serigne-Tisserand raconta les visites à des candidats aux dernières élections municipales, et les réflexions d'un antiféminisme de mauvais aloi qu'elle y entendit ne manquèrent pas de saveur. D'ailleurs, dans la plupart des cas, ses adversaires avaient changé d'opinion avant son départ. Et le récit de ces conversions fut fait de la façon la plus piquante.

Ensuite Mlle Léonie Kauffmann — une précieuse recrue pour le féminisme, — y dit avec sagesse l'intérêt qu'auraient les femmes à obtenir le suffrage et celui qu'auraient les hommes à le leur accorder. Et Mlle Kauffmann a d'autant plus de mérite à être venue au féminisme — qu'ainsi que le fit remarquer la présidente, Mme Amélie Hammer, — cette jeune femme n'est guidée par aucun intérêt personnel, et n'a d'autres motifs pour devenir militante, que son immense pitié pour les ouvrières, victimes d'un salaire de famine et pour toutes les femmes qui souffrent d'un état de choses auquel elle trouve que le seul remède serait le vote des femmes.

Enfin, la troisième conférencière, Mme Membrard-Jarre, vint demander l'aide des femmes pour l'enfance moralement abandonnée. Elle juge aussi que le vote accordé aux femmes permettrait aux mères, en leur conférant une partie des pouvoirs publics, de mieux protéger leurs enfants et les enfants des autres.

Des communications entièrement intéressantes faites par Mme Amélie Hammer, présidente, avaient ouvert la séance.

P.

SUISSE

La question des prud'femmes a été débattue au Grand Conseil de Genève. M. Martin Achard, rapporteur de l'opposition, a fait frémir tous les députés en disant que si la loi était votée, il se pourrait que des femmes seulement fussent élues; dans ce cas, *horresco referens*, les hommes seraient jugés par des femmes. « Les députés ont-ils jamais réfléchi, dit le *Mouvement féministe* de Genève, que, dans les neuf dixièmes des pays civilisés, nous, femmes, nous sommes jugées par des hommes?

Les féministes ne se tiennent pas pour battues et envoient aux électeurs du canton une pétition qui les engage « à voter sans abstention pour le maintien de la loi du 27 février 1910, donnant aux femmes, l'électorat et l'éligibilité en matière de tribunaux de prud'hommes ».

BELGIQUE

La Chambre a rejeté le paragraphe du projet de loi relatif au traitement du personnel enseignant, par lequel on accordait l'égalité de traitement des institutrices et instituteurs. Cette mesure de justice a été cependant bien défendue, entre autres par M. Masson, qui remarque que le salaire féminin est à peu près partout inférieur au salaire masculin. « Il y a là, dit-il, un reste de préjugé qui maintient la femme dans un état d'infériorité... Aurons-nous jamais encore l'occasion aussi belle, au profit de personnes plus dignes d'intérêt, de réagir contre les lâcheuses habitudes d'esprit léguées par le passé et d'introduire dans nos mœurs une conception plus haute et plus juste des devoirs de la société envers la femme? » M. Poullet, ministre des Sciences et des Arts, n'a guère opposé aux arguments très serrés de MM. Masson, Delporte, Colaert, etc., que la difficulté budgétaire. Mais la preuve qu'il entre aussi un peu de parti-pris dans ce refus, c'est que M. Poullet a accepté de doubler l'indemnité de résidence pour les instituteurs veufs avec enfants et a repoussé cette mesure pour les veuves avec enfants.

ALLEMAGNE

Pour la première fois, une femme est nommée professeur à l'Université de Munich. Le Dr Marianne Plehn était déjà assistante à cette Université, depuis de longues années. Elle a fait ses études en Suisse, au temps où les femmes n'étaient pas encore admises aux études supérieures en Allemagne.

ETATS-UNIS

Pour la première fois aussi, une femme est nommée présidente officielle d'un parti politique aux Etats-Unis. C'est Mme Gertrude Lee, élevée à ce haut poste par le parti démocratique du Colorado. Les suffragistes s'en réjouissent fort, car il semble impossible que les démocrates puissent désormais dénier aux femmes le droit de voter. Mme Lee se propose d'ailleurs de travailler à deux fins et de convertir tous les démocrates au féminisme et tous les féministes au parti démocratique.

— La Chambre du Kentucky a invité Mmes Clay et Breckinridge à défendre, devant les députés, la cause du suffrage féminin. La Chambre du Kentucky contient un Comité spécial pour cette question.

A. B.

Chronique des Œuvres et Institutions

Banquet de la Paix.

Une très belle manifestation aura lieu le dimanche 22 février prochain en l'honneur des deux titulaires des Prix Nobel de Médecine et de la Paix.

Les membres des sociétés pacifistes se réuniront en un banquet qui aura lieu à l'Hôtel Continental (7 h. 1/2 du soir) sous la double présidence de M. le Pr Charles Richet, membre de l'Académie des Sciences, président de la délégation permanente des sociétés françaises de la Paix et Prix Nobel de Médecine, et de M. Henri La Fontaine, sénateur de Belgique, Prix Nobel de la Paix.

Un grand nombre de notabilités appartenant au monde des lettres, des sciences, des arts et de la politique prendront part à cette fête. Les personnes désireuses d'assister au banquet sont priées d'envoyer le montant de la cotisation (dix francs) à M. Lucien Le Foyer, secrétaire général, 43, faubourg Saint-Honoré, avant le 21 courant.

Union française des Sociétés féminines de gymnastique.

Le bulletin de cette fédération qui vient de paraître contient le compte rendu des fêtes de Deauville en juillet;

le compte rendu de la réception faite aux membres du Comité par Mme Poincaré, qui a accepté la présidence d'honneur de l'Union; Mmes Ch. Cazalet et Jules Siegfried en sont vice-présidentes d'honneur;

le compte rendu du dernier Congrès en novembre.

l'annonce d'une fête fédérale à Melun, les 18 et 19 juillet 1914.

Rappelons que la devise de cette œuvre importante est : « Vous prêchez l'émancipation de la femme; commencez à lui donner les moyens de gagner sa vie, c'est-à-dire la santé ».

Les actives promotrices de cette œuvre, Mme Podesta et Mme Ludin, ont reçu, la première la rosette d'officier de l'Instruction publique; l'autre les palmes académiques.

Secrétaire général, M. Ludin, 11, quai Pierre-Scize, Lyon.

LE THÉATRE

Le Bourgeois aux champs, comédie en trois actes, de M. Brieux

Une comédie de M. Eugène Brieux est toujours l'œuvre d'un sociologue autant que celle d'un auteur dramatique. Et c'est un mérite, qui malgré l'exemple déjà long de l'auteur de *Blanchette*, de *l'Engrenage* et des *Bienfaiteurs*, pour ne parler que de ses premières armes, reste bien original, l'aventure amoureuse continuant à absorber presque entièrement la sollicitude des auteurs.

Nous retrouvons unies dans *Le Bourgeois aux champs* les fortes qualités de l'homme de théâtre et du philosophe. La pièce est amusante; elle fait penser; elle mérite son succès.

Elle illustre une situation que nous avons tous plus ou moins rencontrée : celle du bourgeois issu de paysans enrichis par la ville et qui, pris de la nostalgie de la terre, lui veut revenir. Il lui rapporte son argent, ses aspirations d'homme instruit du progrès. Il se heurte à l'inertie du milieu séculaire. Il la dérange et se fait haïr. On le méprise et on l'envie. Il clame son amour de la campagne et c'est le mirage de la ville qu'il fait adorer. Sa fortune, c'est là-bas qu'elle fut acquise : c'est là-bas que rêvent d'aller tenter le sort, ceux qu'une longue hérédité rurale a laissés pauvres dans une existence à demi-barbare.

Si l'on veut se rendre compte du service qu'un problème social posé bien vivant à la scène, reçoit du théâtre qu'on aille, voir *Le Bourgeois aux champs*. Dans le conflit du bourgeois qui s'évertue à réformer l'âme et la condition paysannes, et des paysans qui ne lui demandent que de les retirer de cette condition, la solution fatale de la crise du dépeuplement des campagnes apparaît soudain. En vain l'on s'évertue à combattre l'exode des campagnes. Ceux qui ont commencé de s'en aller s'en iront. Et ils seront remplacés par le retour des petits et grands bourgeois, fils de ceux qui jadis aussi s'en allèrent. La solution de la crise, c'est l'encouragement par les moyens logiques à l'exode des citadins vers la campagne.

Le grand bourgeois, le premier, revient spontanément, et son rêve échoue parce qu'il revient seul de son espèce, trop moderne dans un monde trop vieux. Le jour où il ramènera vers la terre abandonnée, dans les villages vides où les maisons s'écroulent, tout un monde de ses pareils moins fortunés, pour leur faire trouver là des maisons neuves et du travail sain, la campagne enfin revivra. Auparavant, il faudra que lui-même, il faudra surtout que les femmes de sa maison aient un peu plus évolué, qu'ils aient fait un plus long chemin dans la conception normale de la vie. Voilà les choses graves que l'on se dit à l'Odéon en riant aux déconvenues de M. Cocatrix et de sa famille. Pauvres gens qui venaient ici avec des pensées de domination! Cocatrix qui voulait être la providence des paysans, finit par se faire leur esclave pour obtenir d'eux un siège de conseiller général, afin de les fuir. Mme Cocatrix, qui entendait bien marier sa fille à un comte, la marie à un ouvrier électricien; et Mlle Cocatrix qui s'est vainement mise en frais d'hypocrisie pour plaire au comte, a l'humiliation de constater qu'elle s'est, en même temps, éprise de l'ouvrier. M. Brieux a rassemblé sur ses héros tous les traits désolants qui tarent la bourgeoisie riche, la légèreté, la vanité, l'ignorance sous un vernis de culture, l'égoïsme. Il leur a laissé par bonheur, sous tout cela, de la bonté, mais il n'a voulu marquer en eux fortement ni le mal, ni le bien; par le dessin des caractères la pièce tient du vaudeville, tandis que les circonstances de son sujet en font une comédie de mœurs. Deux scènes originales l'éclairent de jolies lueurs psychologiques, l'une où le vieux gentilhomme terrien, père du jeune comte à marier, fait avouer à Fernande Cocatrix le mensonge de son amour de la campagne; celle où Victor Maillard, l'ouvrier électricien, oblige la jeune fille à confesser la vérité de son amour pour lui.

M. Vilbert fait un Cocatrix plein d'entrain, mais un peu vulgaire, un peu sommaire. Mlle Andrée Méry prête à Fernande sa finesse, son intelligence et sa nervosité; M. Denis d'Inès exprime supérieurement un vieux paysan; M. Hervé tient avec beaucoup de tact et de naturel l'ouvrier Victor Maillard; Mme Peuget (Mme Cocatrix, M. Chambreuil, M. Jean d'Yd, M. Coste, sont à distinguer dans une interprétation nombreuse et bonne.

Expositions ouvertes

Musée Galliéra, 13e exposition d'art appliqué.

Grand Palais, exposition des femmes peintres et sculpteurs Salon des Orientalistes français.

Galerie Bernheim, 25, boulevard de la Madeleine, cinquième exposition du Groupe Libre, du 16 au 28 février.

Galerie Devambez, 43, boulevard Malesherbes, exposition de M. P. Bertrand, du 26 février au 12 mars.

Galerie Druet, 20, rue Royale, exposition de M. Charles Camoin, jusqu'au 7 mars.

Galerie Hessèle, 16, rue Balzac, exposition des Artistes peintres de Versailles, du 14 au 28 février.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, première exposition des Pastellistes français, du 11 février au 2 mars.

UN CONSEIL

Adressez-vous à nos
Maisons recommandées
et, vous serez traitées mieux que partout ailleurs, en vous présentant sous les auspices de
La Française

Voir à la 4e page nos
Maisons Recommandées

ÉCHOS

Interne des hôpitaux — Au dernier concours 2 femmes, sur 67 élus, ont été admises comme internes titulaires, et 9 femmes, sur 99 élus, internes provisoires.

LIVRES NOUVEAUX

Nous annonçons sous cette rubrique les livres au fur et à mesure que nous les recevons, sans préjudice du compte rendu critique qui en pourra être fait ensuite.

Progrès et Bonheur, par Jean Finot, 2 volumes, in-8 (Félix Alcan) 7 fr. 50.

Au pays des Pierres, roman, par Cécile de Tormay, traduit du hongrois par Marcelle Tinayre et Jean Guerrier (Calmann-Lévy), 3 fr. 50.

La route sans clochers, roman par Claude Varèze (Calmann-Lévy), 3 fr. 50.

Christianisme et culture féminine, par Lucie Félix-Faure Goyau (Perrin et Cie), 3 fr. 50.

Les fêtes galantes, drame-ballet en deux actes, vers d'Adrien Remacle, adjoints au poème de Paul Verlaine (A. Massein).

Devant soi, par Raymonde Manuel (Figuière), 3 fr. 50.

Toutes ces publications peuvent être demandées à « La Française », qui les expédiera franco, contre demande accompagnée du montant de la commande.

La Presse et les Femmes

— M. Urbain Gohier, dans *Le Journal* (18 novembre), a écrit un éloquent plaidoyer en faveur de « La petite bonne ».

— Dans le *Journal de la Société de Statistique* de Paris (14 janvier), remarquable étude de Mlle Lydie de Pissargevsky sur : « La statistique et les conditions professionnelles des ouvrières de l'aiguille en Finlande ».

— Dans le *Petit Parisien* (4 février) article favorable à l'action de l'Union pour le Suffrage des femmes.

— *Le Matin* (7 février) rend compte favorablement du meeting du « Conseil National des Femmes » sur le travail à domicile.

— *La Revue* (15 février) donne une étude de Mme Paule Bayle : « Le Musée du Louvre sous la première République ».

— La semaine dramatique de M. Robert de Flers dans *Le Figaro* (16 février) contient d'intéressantes hypothèses sur la psychologie des Précieuses passées et présentes.

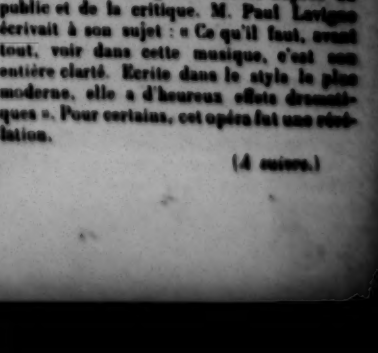

N° 26

Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques

Par MIREILLE DE MONGIVAL

(Suite)

Théâtre Victor Hugo (aujourd'hui Trianon lyrique), *Victor Hugo*, un acte, en vers.

Mademoiselle Fleur-de-Prunier, pièce japonaise, en vers.

Pour le Flirt, recueil de quinze comédies et fantaisies lyriques.

1908, Théâtre Femina, *Mademoiselle de Fontange*, comédie, quatre actes en vers.

Pompadourette, *Souper galant*, *Floriselle*, *Bonne Fortune*, *Prélude*, *La Farce de Cuvier*, *Jacki*, *Pantins Javanais*, *La Métamorphose*, *Entre Amants*, *La Housse et la Baise*, *Chauffeuse*, etc., etc., saynètes et comédies jouées au théâtre et dans les salons.

Cet auteur fécond et remarquablement doué, naquit à Strasbourg. Son père, M. Scrive, était médecin inspecteur de l'armée française, et son oncle, M. Loew, premier président de la Cour de cassation.

Lorsqu'elle débuta dans la carrière des Lettres, Jeanne Scrive devint Jane de la Vaudère (le château de ce nom était une propriété de sa famille). Elle épousa M. Crapez, dont elle eut un fils, mais cette union ne fut pas heureuse. Séparée de son époux, Jane de la Vaudère se fixa à Paris.

C'était une travailleuse infatigable. En dehors de son théâtre, elle produisit une quarantaine de volumes. Après des vers charmants couronnés par l'Académie Française, elle écrivit des romans d'une psychologie curieuse et d'une grande originalité.

Séduite par les paysages d'amour et de soleil des contrées lointaines, elle se consacra plus particulièrement, dans ses dernières années, à l'étude de l'Inde et de l'Indo-Chine. Si la lecture de ces romans doit être interdite aux jeunes filles, la faute en est aux images évoquées. Mais le talent de l'écrivain demeure toujours châtié, lapidaire et harmonieux.

Elle a publié dans le *Figaro* « l'Anarchiste », « Ambitieuse », « Le Sang » ; dans le *Gil Blas* « Mortelle Etreinte », « Les Demi-Sexes », « L'Amuseur » ; dans le *Matin* « Nihiliste » ; dans le *Journal* « Rien qu'Amante ! », « La Mystérieuse » ; dans l'*Echo de Paris* « Le droit d'aimer » ; dans la *Presse* « L'Etoile double », « Une Vision », « Un Serment » ; dans le *Petit Bleu* « Les Amants tragiques », « Les Amours d'un Fakir », « Paméla, dompteuse » ; dans la *Nouvelle Revue* « Le Centenaire d'Emmanuel », « Royauté Morte » ; etc., etc.

Citons encore : « L'Amazone du roi de Siam » ; « Prêtresse d'amour », roman hindou de mœurs antiques ; « L'Expulsée » ; « Lotusaï », roman japonais ; « Le Harem de Syta » ; « L'Amante du Pharaon », roman égyptien ; « La Sorcière d'Ecbatane », roman fantastique de mœurs persanes ; « La Vierge d'Israël » ; « Les Mystères de Kama », roman magique hindou ; « Les Sataniques » et « Les Mousseuses », recueils de nouvelles.

Parmi ses volumes de poésie : « Les Heures perdues » ; « Les Baisers de la Chimère » ; « L'Eternelle Chanson » ; « Minuit » ; « Evocation ».

Après une longue et très douloureuse maladie vaillamment supportée, Jane de la Vaudère mourut à Paris le 20 juillet 1908, à l'âge de 58 ans et fut inhumée au cimetière Montparnasse. Une affluence considérable assistait à ses obsèques où, selon sa volonté, il n'y eut aucun discours.

Elle était entrée à la Société des Gens de Lettres en 1894, présentée par MM. Georges Ohnet et Paul Foucher. Jane de la Vaudère faisait également partie de la Société des Poètes Français et de l'Association des Auteurs dramatiques.

Son drame « Pour une nuit d'amour » tiré du conte d'Emile Zola eut plus de 300 représentations au Grand-Guignol, et plusieurs de ses comédies atteignirent la centième.

Très artiste, elle peignait aussi avec talent, les couvertures de ses ouvrages furent souvent illustrées par elle-même.

Signalons ce jugement de Victor Hugo, qui lui écrivait, lors de ses débuts littéraires :

« Vous avez une âme de poète, l'enthousiasme du beau et la bonté ».

Il résume admirablement l'opinion laissée par Jane de la Vaudère à tous ceux qui la connurent.

Mademoiselle Amélie Villetard

1890, Théâtre d'Application, *Monsieur Dorine*, comédie en un acte.

Ecrivain et poète à ses heures, Mlle Villetard était aussi une comédienne de talent, qui tint une excellente place au « Théâtre Libre » fondé par Antoine.

Cette artiste, femme de cœur et de dévouement, eut une fin prématurée.

Madame Georges Grand
1831-1908

1891, Théâtre de Montmartre, *Le Secret d'une Reine*, drame en cinq actes.

Baronne Double
1848-1907

1891, Imprimé, *La Corbeille de Mariage*, comédie en un acte.

Sous le pseudonyme d'Etincelle, la Vicomtesse de Peyronny, en dernier lieu Baronne Double, a publié de nombreuses Chroniques au *Figaro* et au *Matin*. Ses articles humoristiques à la *Vie Parisienne* étaient très goûtés.

Elle a écrit quelques romans, entre autres *L'Impossible* (1886), et *L'Archiduchesse* (1888).

On cite, parmi les pensées d'Etincelle : « L'amour est comme une auberge espagnole, on n'y trouve que ce qu'on y apporte » ; « La religion fait des saintes, l'amour ne fait que des martyres ».

Madame de Roussen
1841-1907

27 janvier 1893, Ambigu, *Mère et Martyre*, drame en cinq actes et sept tableaux, en collaboration avec M. Jules Dornay, musique de M. Hermann.

Mme de Roussen a publié un grand nombre de romans populaires. Présentée par MM. Tony Révillon et Emile Richebourg, elle fut reçue membre de la Société des Gens de Lettres le 4 novembre 1878, sur le rapport de M. Jules Claretie.

Nous lisons dans la Chronique de cette Société (mars 1907) : « Citer ses œuvres, c'est rappeler autant de succès, et de succès très légitimes, car Mme de Roussen joignait à un rare sentiment du dramatique, à une grande puissance d'imagination, un sens très précis de la réalité, et une véritable science de la conduite des caractères ».

Sous le pseudonyme de Pierre Ninous, Mme de Roussen a donné, à *La Petite République*, les romans suivants : 1877, *L'Empoisonneuse* ; 1878, *Cœur de Neige* ; 1879, *Le Bâtard*, *La Fille de l'Ouvrier* ; 1880, *La Goualeuse*, *L'Assaut du Million* ; 1881, *Le Beau Notaire* ; 1882, *Coquelicot* ; 1883, *La Mignonne* ; 1884, *Le Secret du Fou* ; 1885, *Cœur brisé* ; dans *La Petite Gironde*, 1886, *Le Sacrifice de Micheline*.

Pierre Ninous dirigea le journal *La Famille*.

Au *Petit Journal*, sous la signature Paul d'Aigremont, Mme de Roussen a publié les romans ci-après : *Pauvre Petiote* ; *Sans Mère* ; *Grand Cœur* ; *Tante Jacqueline* ; *Mère et Martyre* ; *La Reine de l'Or* ; *Fleur des Neiges* ; *Monte-Lucas* ; *Maman Loulette*. Dans le *Petit Marseillais* : *Mère inconnue*. Dans le *Petit Parisien* : *Reine-Marie* ; *Tragique Amour* ; *Les Deux Aimées* ; *Vierges de France*.

Le drame tiré de son roman, *Mère et Martyre*, obtint un grand succès, qu'il retrouverait s'il était repris, car il produit une impression très vive.

Mme de Roussen est décédée à Condom, le 1er février 1907.

Mme de Quivogne de Luna
1845-1912

1893, Théâtre des Jeunes Poètes, *La Loi d'Aristote*, un acte.

Elle écrivit sous le pseudonyme de Marc de Montifaut. Mme de Quivogne fut secrétaire d'Arsène Houssaye.

Baronne Durand de Fontmagne

1894, Théâtre royal d'Anvers, *Folies d'Amour*, opéra-comique en un acte.

1897, Théâtre du Capitole à Toulouse, *Bianca Torella*, opéra en trois actes et quatre tableaux.

L'opéra-comique *Folies d'Amour* reçut le plus favorable accueil à Anvers ; il fut joué ensuite au Hâvre et à Bordeaux. *Bianca Torella* obtint un grand succès auprès du public et de la critique. M. Paul Lavigne écrivait à son sujet : « Ce qu'il faut, avant tout, voir dans cette musique, c'est son entière clarté. Ecrite dans le style le plus moderne, elle a d'heureux effets dramatiques ». Pour certains, cet opéra fut une révélation.

(*A suivre.*)

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04

SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.

Comestibles étrangers

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

BOULANGERIE DE LUXE

Boulangerie de luxe. — Maison **ROBERT DURAND**, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.

BISCOTTES du HELDER

SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.

Demander les Marocains à la crème Algésiras Nouveau et délicieux dessert.

Pour Paris, à partir de 2 boîtes : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boîtes, franco contre mandat de 12 fr. 50.

HORS-D'ŒUVRES

Maison J. **PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.

Cafés — Thés — Maté.
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

LINGERIE (EN GROS)

Commission. Exportation, chemises, pantalons, soutiens-gorge, cache-corsets, cols et parures, jabots, rabats, fantaisies pour dames. Haute Nouveauté.

JEANNE BOYER, 55, Rue Montmartre. — Vente au détail aux lectrices de *La Française*.

INSTITUTIONS

Pensionnat de Mlle BOULLIER, Institution Sévigné. — Pension, demi-pension, externat.

Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

UN BON HOTEL MOYEN A NICE

Nous recommandons tout particulièrement l'Hôtel Suisse, situé boulevard du Midi, au bord de la mer, et pourvu d'un beau jardin au flanc de la colline. La table est excellente, la tenue de la maison parfaite. — On peut s'y présenter ou écrire de la part de *La Française*.

N'ATTENDEZ PAS
QUE LE CLIENT
VIENNE A VOUS
ALLEZ A LUI
PAR LA
PUBLICITÉ

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHIAREBEL, 257, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ TOURNON, SUCC^r

OFFRES ET DEMANDES DIVERSES

Nous prions les personnes qui nous écrivent au sujet de nos annonces, d'envoyer un timbre pour la réponse.

Prière pour les annonces qui portent : s'adresser à « La Française », d'indiquer le numéro sur l'enveloppe.

Et nous demandons instamment qu'on nous envoie toujours les annonces toutes rédigées, en double exemplaire (n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

A LOUER rez-de-chaussée meublé se composant de : anti-chambre, chambre à coucher, salle de bains, W. C., penderie, gaz, électricité, chauffage à vapeur. Prix : 200 francs par mois. S'adresser au concierge, 45, rue Poncelet.

BONNE PENSION S'adresser Mme Darbelle, Villa Jusiane, avenue Germaine, Nice, Mont-Boron (Alpes-Maritimes, France). Le plus joli coin des environs de Nice. Vue unique. Mer et forêt de pins; grands balcons. Cure d'air, situation plein midi. Jouissance d'une jolie terrasse et d'un jardinet. — Eclairage à l'électricité, sonnerie électrique, gaz, eau pure. — Prix de la pension : 6 à 9 fr. par jour.

MASSAGE par une personne expérimentée. Recommandée par *La Française*. S'adresser 34, rue Raynouard, Paris (XVI^e).

On demande pour propriété près Paris, chez dame seule, deux domestiques, soit sœurs, soit mère et fille.
S'adresser à *La Française*. 990

MISS Randell, professeur d'anglais, 11, place du Panthéon, Paris. 991

Mme Delafoix, 14, rue du Bouquet-de-Longchamp (XVI^e), professeur diplômée de modes et de fleurs faites à la main, demande leçons particulières et cours. 992

Préparation des Jeunes Filles

à tous les Baccalauréats

COURS & INTERNAT

Cours par Correspondance

INSTITUT FRANKLIN, 37, B^d S^t-Michel

"LA FRANÇAISE"

SE VEND AU NUMÉRO

A Angoulême : Kiosque St-Pierre, près de la Cathédrale.
Kiosque du Champ-de-Mars, rue de Périgueux.
A Lyon : Kiosque Tolozan.
Kiosque angle r. Pizay et r. de la République, côté Saône.
Chez Mme Doublier, 72, rue Garibaldi.
A Montpellier : chez M. Cellier, 12, Boulevard Victor-Hugo.
A Valence : M. Seigneuret.
A Villefranche (Rhône) : chez Mme Mertz, libraire, 90, rue Nationale.

Les *Thés Kitai* sont certifiés d'origine.

Les *Thés Kitai* bus chez Paillard, Potel et Chabot, Ritz, etc., sont uniques.

Thés Kitai depuis 4 et 5 francs la livre.

Thés Kitai, 54, rue de Chateaudun, Paris.

Par faveur spéciale, il sera fait 5 0/0 sur les thés, à partir de 5 francs, pour les abonnés de *La Française*.

DEMANDES D'EXEMPLAIRES

Les demandes d'exemplaires doivent toujours être accompagnées de leur montant en timbres-poste français ou *internationaux*, ou mandat-carte à raison de 0 fr. 10 l'exemplaire pour la France et 0 fr. 15 pour l'étranger.

Les demandes qui ne rempliraient pas ces conditions ne seront pas exécutées.

"PALACE" (CIRQUE DE PARIS), 18, avenue de la Motte-Picquet. Téléphone Saxe 31-90. — Partie Cinéma et partie Attractions inédites. — Représentations tous les jours, en soirées, à 8 h. 3/4; les jeudis, dimanches et fêtes, matinées à 2 h. 3/4. — Location sans augmentation de prix.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(via Calais ou Boulogne)
Voie la plus rapide : trajet en 6 h. 45
Traversée maritime la plus courte : 1 heure.
Six services rapides dans chaque sens.

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège :

Pour :		Trajet en :
Bruxelles	6 express	3 h. 55
La Haye	3 express	7 h. 30
Amsterdam	3 express	8 h. 30
Francfort-s.-Mein	5 express	12 h.
Cologne	6 express	7 h. 29
Hambourg	4 express	15 h. 19
Berlin	5 express	15 h. 31
St-Pétesbourg	2 express	49 ou 42 h.
Moscou	1 express	60 ou 52 h.
Copenhague	2 express	36 h.
Stockolm	2 express	42 h.
Christiania	2 express	48 h.

CONSULTER LES HORAIRES

Voyages circulaires à prix réduits en France et à l'Etranger

Avec itinéraire tracé au gré des voyageurs. A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité 90 à 120 jours, suivant la distance parcourue. Arrêts facultatifs.

Ce texte annule et remplace tous les précédents (octobre 1913).

TRAINS DE LUXE :

Nord-express. — Tous les jours entre Paris et Berlin. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne).

Le train partant de Paris le lundi continue sur Varsovie et Moscou et ceux partant les mercredi et samedi, sur Saint-Petesbourg.

Peninsulaire express. — Départ de Londres le vendredi et de Calais-maritime le samedi pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi où il correspond avec le paquebot de la Malle de l'Inde.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence des Voyages modernes, les excursions suivantes :

1° *Côte d'Azur*. — Départ de Paris le 15 février 1914. Durée : 12 jours. Prix (tous frais compris) 1^re cl. 445 fr. ; 2^e cl. 395 fr.

2° *Italie*. — Départ de Paris, les 23 février et 2 avril 1914. Durée : 25 jours. Prix (tous frais compris), 1^re cl. 990 fr. ; 2^e cl. 905 fr.

3° *Tunisie et Algérie*. — Départ de Paris le 15 février. Durée : 26 jours. Prix (tous frais compris), 1^re cl. 975 fr. ; 2^e cl. 885 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence, 4, avenue de l'Opéra, à Paris.

Fêtes de Carnaval

A l'occasion des Fêtes de Carnaval, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 19 février 1914 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 25 février, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins 4 personnes.

Carnaval de Nice

Billets d'aller et retour spéciaux ; émis jusqu'au 21 avril 1914.

Paris à Cannes : 1^re cl. 177 fr. ; 2^e cl. 127 fr. 75.

Paris à Nice : 182 fr. 60 ; 2^e cl. 131 fr. 50.

Paris à Monaco, Monte-Carlo : 1^re cl. 185 fr. 45 ; 2^e cl. 133 fr. 55.

Paris à Menton : 1^re cl. 186.65 ; 2^e cl. 134 fr. 40.

Validité : 20 jours à compter du départ (ou du dernier jour de la période d'émission, si le voyage est commencé après cette période), prolongeable deux fois de dix jours moyennant un supplément chaque fois de 10 0/0.

Deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

Admission, sans supplément de prix, des voyageurs de 1^re classe dans les trains « Côte d'Azur Rapide » et « Extra Rapide de nuit ». Toutefois, les voyageurs empruntant le « Côte d'Azur Rapide » ne peuvent s'arrêter en cours de route, à l'aller, qu'à partir de Marseille ; aucun arrêt n'est autorisé au retour (Côte d'Azur rapide et extra rapide de nuit).

La meilleure des machines à coudre est la célèbre

NEW-HOME

surnommée à juste titre

LA REINE DES MACHINES A COUDRE

HORS CONCOURS
PARIS 1900

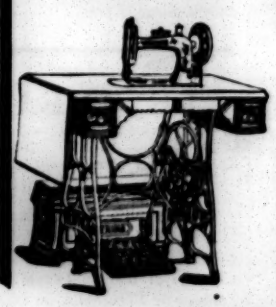

Nouvelles Machines à coudre américaines rotatives, oscillantes centrales.

Les plus simples

Les plus robustes

DES AGENTS SÉRIEUX sont demandés dans toutes les régions où il y en a pas déjà.

Ecrire : **A. ROGALLE et C^ie**
123 Rue de Reuilly — PARIS

La Caféolette
Louis Forest

Qui a fait renaître le Délectable
CAFÉ au LAIT à l'ANCIENNE
Se trouve au Printemps, au Bon Marché, etc.
Elle donne son plein effet avec le
Café Cristal Corcellet
18 Avenue de l'Opéra PARIS

TABLEAU DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Nous croyons utile à la propagande d'établir ici en permanence un tableau du féminisme organisé : ainsi chacun de nos numéros pourra être adressé par nos lecteurs et nos lectrices aux personnes qu'elles désirent renseigner. Et de même ceux que nous distribuons en spécimen porteront utilement la preuve que le féminisme n'est point seulement une doctrine mais un mouvement vaste et coordonné.

Nous indiquons exclusivement les sociétés dont le programme et l'esprit concordent avec la doctrine et la méthode d'action rationnelles universellement adoptées par le féminisme international. Il existe deux ou trois autres sociétés dissidentes.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Vaste groupement composé des Conseils nationaux des femmes de vingt-cinq pays. Fondé à Washington (Etats-Unis Amérique) en 1888. A pour but d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir les occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la famille.

Tient tous les cinq ans un grand congrès général et, entre temps, deux conférences interquinquennales dans une capitale du nouveau ou de l'ancien monde. Esprit de neutralité politique et religieuse.

Présidente : Mme la comtesse d'Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande.

Secrétaire générale : Mrs. Ogilvie Gordon, 1, Rubislaw Terrace, Aberdeen, Ecosse.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fédération des Unions nationales pour le suffrage des femmes de vingt-six pays, ayant pour but exclusif l'obtention des droits politiques pour les femmes. Fondée en 1904, à Berlin, sur l'initiative des Américaines. Tient un congrès général tous les deux ans dans une capitale d'Europe ou d'Amérique. Neutralité politique et religieuse. A pour organe mensuel le journal *Jus Suffragii* (abonnement annuel, 4 fr. 25 s'adresser à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris).

Présidente : Mrs. Chapmann-Catt.

Siège social : 7 Adam Street, Adelphi Londres.

FÉDÉRATIONS FRANÇAISES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Fondé en 1901

A pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant, et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.

Secrétariat général : 1, avenue Malakoff

Sociétés affiliées. — Assistance par le travail, 7; Bienfaisance, 20; Cercles et foyers, 9; Coopération, 3; Education, 17; Emigration, 1; Féminisme, 9; Pacifisme, 1; Prévoyance, 6; Préservation, 12; Professionnelles, 7; Syndicats ouvriers, 8; Tempérance, 2. Total : 102.

Comité exécutif. — Présidente d'honneur : Mme Isabelle Bogelot. — Présidente : Mme Jules Siegfried. — Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial, Mme de Montaud, Alphen-Salvador, Gounouilhou. — Secrétaire générale : Mme Avril de Sainte-Croix. — Secrétaires : Mme Pichon-Landry, Brochard. — Membres du Comité : Mmes d'Abbadie d'Arrast, Jean Cruppi, Desprès, Ferdinand Dreyfus, D^r Edward-Pillet, Fiévet, Jardin, Lucile Morin, Peronneau, Pégard, Edouard Petit, Siegfried de Coppel, de Sainte-Affrique, Paul de Schlumberger, Mme Duchêne.

Sections. — 1° Section d'Assistance : Présidente, Mme Eugénie Weil, 43, rue Blanche.

2° Section d'Hygiène : Présidente, Mme Alphen-Salvador, 9, rue Le Tasse.

3° Section d'Education : Présidente, Mme Kergomard.

4° Section de Législation : Présidente, Mme d'Abbadie d'Arrast, 32, rue Vaneau.

5° Section du Travail. — Présidente, Mme Duchêne, 10, quai Debilly.

6° Section du Suffrage : Présidente, Mlle Marie Bonevial, 127, avenue de Clichy.

7° Section des sciences, lettres et arts : Présidente, Mme Cruppi, 80, rue de l'Université.

8° Section de la Paix : Présidente, Mlle Toussaint.

Branches départementales. — Gironde : Mme Gounouilhou.
Indre-et-Loire : Mme Alphen-Salvador.
Seine-Inférieure : Le Havre : Mlle Jardin.
Rouen : Mlle Maillard.
Bulletin trimestriel : *L'Action féminine*.

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Société Nationale affiliée à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes.

L'U. F. S. F., fondée en 1909, a pour but d'obtenir pour les femmes, le suffrage au même titre qu'il est ou pourra être accordé aux hommes.

Comme première étape, l'U. F. S. F. demande l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux.

Ses moyens d'action sont : la publication de brochures, les conférences et les réunions : la formation de groupes dans les différents arrondissements de Paris, et dans les différents centres de province.

L'U. F. S. F. agit en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, elle convie à son travail d'action et d'organisation toutes les personnes convaincues que la justice rendue aux femmes n'aura que d'heureux effets pour la prospérité matérielle et morale du pays.

L'Union a des membres individuels, fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation.

Elle reçoit l'affiliation des Sociétés féministes, et elle provoque la formation d'Associations suffragistes qui deviennent des filiales de l'U. F. S. F.

La Présidente d'honneur est Mme Vincent, fondatrice de la Bibliothèque féministe, 13, rue de Paris, Asnières.

La Présidente est Mme de Witt-Schlumberger, 14, rue Pierre-Charron.

Les vice-présidentes sont : Mmes Jane Misme et M. L. Le Verrier.

La secrétaire générale, Mme Léon Brunschvicg.

La trésorière, Mme Désavif.

Pour toutes les demandes de renseignements, écrire à la Secrétaire générale de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris, 16^e arr.

ASSOCIATIONS PARISIENNES

LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Siège social : 127, avenue de Clichy.

Fondation : Fondée en 1882 par Léon Richer.

But : Revendication des droits de la femme et défense de ses intérêts.

Réunions : Le 4^e mercredi de chaque mois, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.

Cotisations : Membres adhérents : 6 fr. par an ; membres titulaires : 10 fr. par an ; membres perpétuels : versement unique de 100 fr.

Présidente : Mlle Marie Bonnevial ; vice-présidentes : Mmes Berton et Edwards Pilliet ; vice-présidents : MM. Nattan-Larrier et Lhermitte ; secrétaire générale : Mme Maria Vérone ; secrétaire : M. Mouffle t ; trésorière : Mlle Tarbouriech.

La Ligue publie une revue mensuelle, *Le Droit des femmes*, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

L'ÉGALITÉ

Adresse : 13, rue de Paris, Asnières (Seine).

Présidente : Mme Vincent, présidente d'honneur de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.

Date de fondation : 1888.

But : Egalité des deux sexes devant la loi. Bibliothèque féministe, Archives féministes, Collections de documents pour servir à l'histoire du féminisme. Réunions : 13, rue de Paris, Asnières.

GROUPE FRANÇAIS D'ETUDES FÉMINISTES ET DES DROITS CIVILS DES FEMMES

Fondé en 1898 a acquis la capacité jurisprudique en 1904.

Présidente, Mme Odbo Deflou.

Siège social, 55, rue de Seine, Paris, VI^e.

But. — Etude et amélioration de la condition légale de la femme.

Pour établir des relations avec le Groupe, il suffit d'en exprimer le désir. On recevra, sans contracter de ce chef aucune espèce d'obligation, des invitations aux réunions et aux conférences et de plus, gratuitement, un prospectus détaillé.

LIGUE D'ELECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fondée en 1911, affiliée à la Ligue Internationale d'hommes pour le suffrage des femmes.

A pour but : 1° de grouper les hommes estimant que le suffrage doit être accordé aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes ; 2° de poursuivre la réalisation de cette réforme par une action de propagande. Cotisation annuelle d'au moins 3 francs, donnant droit au Bulletin trimestriel. Président : M. Ferdinand Buisson, député ; Vice-présidents : MM. Louis Marin, député ; Léon Brunschwicg, maître de conférence de philosophie à la Sorbonne ; Albert Chenevier ; secrétaire général : M. J. du Breuil de St-Germain ; rédacteur du bulletin : M. Raoul Rebour ; trésorier : M. Paul Katz.

Secrétariat, 33, rue de Miromesnil. Rédaction du bulletin, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie. Trésorerie 60, av. du Bois-de-Boulogne.

Bulletin trimestriel, abonnement : 3 francs. Sur demande, numéro spécimen gratuit.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Siège social, 77, rue Blanche.

L'Union fraternelle des Femmes, fondée en 1901 par Mme Marbel, et présidée depuis 1908 par Mme Amélie Hammer, a pour but :

1° D'intéresser les femmes à toutes les questions qui les concernent et de leur faciliter l'étude de ces questions à l'aide de conférences, livres, journaux, documents et communications de toute nature ;

2° De travailler, en outre, à l'amélioration du sort de la femme et de favoriser l'évolution féminine par les moyens qui lui paraîtront les plus efficaces.

La Société est administrée par un Bureau composé des 12 membres suivants : présidente d'honneur fondatrice : Mme Marbel ; présidentes d'honneur : Mmes Isabelle Bogelot, Desparmets-Ruello, Claire Galichon ; présidente : Mme Amélie Hammer ; vice-présidentes : Mmes Héra Mirtel, Nelly Roussel, Alice Mollard ; secrétaire générale : Mlle Hellé ; secrétaire : Mme Cremnitz ; secrétaire-adjointe : Mme Le Verrier ; trésorière : Mme Froger-Doudement.

CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Fondé en 1908, ce Congrès a pour but de servir de lien entre les féministes de tous les pays de passage à Paris. Il est une tribune libre ouverte à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la cause du progrès du féminisme. Il fait connaître les œuvres, les institutions et les manifestations de l'activité féminine mondiale, sans distinction des nationalités et des races.

Les Sociétés féministes, les rédactions de journaux féminins, les auteurs des livres et brochures concernant la question féministe, sont priés d'adresser leurs statuts, journaux, revues, photographies, résultats d'enquêtes, à la Secrétaire générale, Mme Orka, 36, rue de Penthièvre, à Paris. Une exposition de ces documents aura lieu à Paris.

Le Congrès est affilié à « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et à la « Ligue d'électeurs ».

Présidente : Mme Marya Chéliga, 22, rue Saint-Ferdinand.

Vice-Présidente : Mme Jane Misme, directrice de *la Française*, 64, rue de Richelieu.

Comité : Mmes Bowman-Wells, Facer, Fraenkel, Frappier, Nini Kohnberger, Mirkovitch, Pissargewsky, Seidler, Wateva, Xenopol. — Trésorière : Mme R. Herzenstein, 10, rue d'Erlanger.

ASSOCIATIONS REGIONALES FRANÇAISES

Outre les branches du Conseil national et les groupes de l'U. F. S. F. il existe en province quelques sociétés locales dont la principale la **Fédération féministe primaire** fondée en 1909, formée de groupes féministes universitaires départementaux, ouverte à tous les membres de l'enseignement public. Secrétaire : Mme Jeanne Néo, 80, rue Chaptal, à Levallois-Perret.

Bulletin corporatif : *L'Action féministe*.

SOCIETES ETRANGÈRES

Vingt-cinq pays des cinq parties du monde possèdent actuellement un Conseil national et une Union pour le suffrage affiliés au Conseil International et à l'Alliance Internationale.

La plupart d'entre eux comptent des Sociétés de propagande diverses, souvent très importantes. Il nous est impossible d'établir ici la liste de ces œuvres dont le total des membres se chiffre par millions. On peut se procurer des indications les concernant au Secrétariat des deux grandes Fédérations internationales mentionnées en tête de ce tableau.

SERVICE DE LIBRAIRIE

Publications en vente à "La Française"

Expédition franco en France à partir de 1 fr. 50. Pour les brochures demandées séparément joindre 0 fr. 05 de port, et 0 fr. 15 si on désire qu'elles soient envoyées recommandées. *Les expéditions ne sont faites que si le montant de l'envoi est joint à la demande.*

Ouvrages de propagande et de Doctrine féministe

Problème et préjugé de sexe, par Jean Finot. Etude unique et magistrale sur la question de l'égalité des sexes (5 fr. franco à *La Française*).

Le Couple futur, par Jules Bois (3 fr. 50). Belle étude morale des conditions du bonheur dans le mariage.

Le Catechisme féministe par J. J. Renaud. Exposé par demandes et réponses des points les plus controversés de la doctrine. (1 fr. 50 pris à *La Française* ; 2 fr. 50 en librairie).

Le Féminisme, par Mme Avril de Sainte-Croix, historique abrégé du mouvement féministe. (2 fr. 50).

Le droit des Femmes, par Marguerite Martin argumentation très ferme et remarquablement intelligente et mesurée sur toute la question féminine. (2 francs).

La Femme dans les organisations ouvrières, par M. L. Compain, liste et histoire abrégée des groupements féministes et de la part prise par les femmes dans le mouvement syndicaliste. (2 francs).

La Femme en Roumanie, par Alexandre Stourdza, étude sur la situation de la femme roumaine, précédée d'un aperçu général sur le féminisme, et sur son organisation en France.

Le Suffrage des Femmes dans tous les pays, par Alice Zimmern, traduit en Français par l'U. F. S. F. (2 francs).

Ere réhabilitée, par Claire Galichon (3 fr. 50). Exposé philosophique de la question féministe.

Amour et Maternité, par Claire Galichon. Vues très personnelles et très généreuses, sur la morale courante concernant ces questions.

Ces deux derniers ouvrages sont cependant parfois en désaccord avec la doctrine du mouvement international organisé.

Les Femmes écrivains d'aujourd'hui (Suède) par Louise Cruppi (4 francs).

Pour la femme, études féministes par l'abbé Naudet (3 fr. 50).

Le sujet de cet ouvrage, conçu au point de vue catholique, est cependant traité dans un parfait esprit d'impartialité et de justice.

Les Carrières de la jeune fille, par Paul Bastien (3 fr. 50).

Comment caser nos filles, par André Caron (2 francs).

Livre des candidats et candidates aux emplois administratifs (1 fr. 50).

Brochures de propagande, de doctrine ou de documentation

Bulletin de l'U. F. S. F. : année 1911, 0 fr. 25 ; année 1912, 0 fr. 50.

Conférence sur le Suffrage des Femmes par Mme Robert Mirabaud (0 fr. 20).

Les résultats du Vote des Femmes, par Mme Le Verrier (0 fr. 20).

Masculin et Féminin, conférence par Wilfred Monod (0 fr. 10).

Le Suffrage des femmes en France, par l'U. F. S. F. (0 fr. 10).

L'Action sociale des Femmes, par Mme L. M. Compain (0 fr. 30).

Le Féminisme, ses origines et son avenir, par Auguste Fabre, offert pour la propagande à 0 fr. 30.

En feuilletant les catalogues, par Mme M. L. Compain, aperçus sur les conditions du travail à domicile. (0 fr. 30).

Les Conséquences du travail de la Femme, par L. Compain (0 fr. 20).

La Charte de la Femme, par Jean Finot, suivie d'une enquête sur le suffrage des Femmes (0 fr. 50).

Pour le Suffrage des Femmes par Jane Misme (0 fr. 25).

L'Alliance internationale et l'Union Française pour le Suffrage des femmes (0 fr. 10).

Aux jeunes ouvrières, conseils d'une mère, par Mme Paul de Schlumberger (0 fr. 20), chez Fischbacher ou à *La Française*.

L'Alcoolisme et le Vote des femmes, par Mlle Levray (0 fr. 20).

De l'intérêt qu'ont les hommes au Suffrage des femmes, par Jean du Breuil de Saint-Germain (0 fr. 10).

Extraits de Stuart Mill et de Condorcet (0 fr. 10).

Les Idées de Mrs. Olive Schreiner sur la Femme et le Travail, par Mme de Schlumberger (0 fr. 20).

Griffes, monologues, de Mme Paule Leclerc : 10 monologues, 1 fr. ; 1 monologue, 0 fr. 20.

Féminisme et Péiologie, par G. Persigout (0 fr. 40).

Ouvrages d'intérêt social

L'Art Social, par Roger Marx (3 fr. 50).

La lutte antituberculeuse par le dispensaire, par J. Meynadier (0 fr. 60).

Romans d'esprit féministe

Tu es femme ..., par Harlor (3 fr. 50).

Marthe Briens, par Emilie Arnal. (3 fr. 50).

La Vie tragique de Geneviève, par Louise Compain (3 fr. 50).

Le Miroir aux Alouettes, par J. de Mestral Combremont. (3 fr. 50).

Modeste Automne, par Marguerite Baulu.

Leur proie, par Héra Mirtel (3 fr. 50).

La Fille de son père, par Marie Howland, offert pour la propagande à 0 fr. 75.

Rêves, par Olive Schreiner, traduit par Mme Robert Mirabaud (15 fr.).

Inéxitable réparation, par Mme Jong van Beek en Donk (3 fr. 50).

Livres pour enfants

Histoire d'une petite fille d'il y a cent ans, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié, doré sur tranches (7 fr. 25).

La Petite Marquise, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié doré sur tranches. (7.25)

La Petite Impératrice, par Mme Cremnitz (Parrhisia) ; livres d'étrennes. (Juven). 8 fr. Illustrations de Léonce Buret.

Bibliothèque Fémina

Pour bien tenir sa maison,
Pour bien s'habiller,
Pour bien connaître les usages mondains,
Pour bien élever ses enfants,
Pour bien faire du sport,
Pour bien travailler chez soi,
Pour bien s'initier aux arts,
Pour bien connaître ses droits,
et surtout Pour bien gagner sa vie,
qui contient de très sérieux renseignements.

Prix : 5 francs franco, brochés ; 6 francs reliés. Les demander à *La Française*.

CARTES POSTALES

Le féminisme en images

Nous disposons actuellement de huit des dessins de Mlle Suzanne de Callias publiés dans le journal et édités en cartes postales. Ce sont :

1. La porteuse de pain.
2. Le Don Juan.
3. Cochères.
4. L'électeur.
5. Les reines.
6. Les lois protectrices (paternité naturelle).
7. Le cabaret.
8. Les trois buveurs.

Prix franco :
Les dix : 0 fr. 50.
Le cent : 3 francs.

Nous composons les envois d'un ou de plusieurs modèles selon les demandes.